

CONSEIL MUNICIPAL DE MIMIZAN

SEANCE DU 25 MARS 2015

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mars 2015, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur PLANTIER Christian, Maire.**

Présents : Monsieur PLANTIER Christian, Monsieur BOURDENX Arnaud, Monsieur PONS Guy, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Monsieur CASSAGNE Guy, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie (adjoints) Madame BARANTIN Annie, Madame DULHOSTE Michèle, Monsieur CORBEAUX Daniel, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Madame LAMARQUE Patricia, Monsieur DOUSSANG François, Madame LEROUX Claire, Madame MATTE Muriel, Madame OBADIA Alexandra, Monsieur SAUVAGET Yannick, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France, Monsieur POMAREZ Frédéric, Madame LARROCA Sandrine, Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

Absens excusés : Monsieur SANNA Denis donne pouvoir à Monsieur CASSAGNE Guy, Monsieur TARTAS Franck donne pouvoir à Monsieur BANQUET Max, Madame AMESTOY Katia donne pouvoir à Madame CASTAING-JAMET Stéphanie, Madame JEANGILLES Séverine donne pouvoir à Monsieur VIDEAU Gaëtan

Secrétaire de séance : Madame LEROUX Claire

En vertu de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération du 03 avril 2014, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe qu'il a pris **dix décisions** portant les **numéros 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272** qui sont inscrites au registre ouvert à cet effet.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 12 février 2015.

Madame DELEST Marie-France :

« Nous n'adopterons pas le compte rendu du conseil municipal pour deux raisons.

Sur le point n°10, concernant les parcelles cadastrées section AB n°189 et AE n°4, les propos du Maire situés à la page 19 ne nous paraissent pas être une traduction fidèle de ce qui a été dit et ne correspondent pas à la réalité.

Il s'agit probablement d'une faute grammaticale car le temps employé n'est pas le bon puisque nous parlions de vente de gré à gré, vous nous dites : « nous sommes ouverts à la discussion, nous avons répertorié un certain nombre de terrains, nous avons mis en place une nouvelle procédure à savoir réaliser de la publicité. » Tout cela ne nous paraît pas clair et cohérent et surtout ne nous paraît pas conforme à la réalité.

Concernant le deuxième point sur la vente des parcelles cadastrées AB n°143 et 303 à l'attention de Monsieur Miranda. La réponse apportée à la question sur le fait d'avoir deux résidences principales est erronée car elle est incomplète.

Je ne répéterai pas vos mots car ils nous ont choqué surtout venant du premier magistrat de la commune garant de l'ordre public, de l'application de la Loi et, pour nous, de l'ordre moral.

Je pense quand même que les mimizannais et surtout les mimizannaises ont le droit d'en prendre connaissance.

Nous ne voterons pas le compte rendu. »

Monsieur le Maire :

« Concernant votre dernier point, je me permets quelques plaisanteries pour détendre l'atmosphère. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Permettez-moi de prendre la parole pour revenir sur un point qui concerne aussi le conseil municipal du 12 février 2015.

Le point n°10 concerne la vente de deux terrains AE n°4 côté Sud et AB n°189 côté Nord vers le château d'eau. L'exposé indique outre le fait que la demande porte sur un terrain pour faire construire une maison, l'authentification de deux parcelles.

Ma première question est la suivante : est ce que le terrain du château d'eau va rester en friche ? Qu'allons-nous en faire ? »

Monsieur le Maire :

« Il y aura une habitation principale. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Il s'agira donc d'une habitation principale. Les services des Domaines et les géomètres ont maintenant fait leur travail mais nous en mairie avons-nous fait correctement le nôtre ?

Monsieur le Maire avez-vous reçu une demande officielle, un courrier, soit remis en main propre ou en lettre recommandée, de la SASU JVE dont Christian Jouve en est le Président ? Je vous rappelle qu'il s'agit d'une demande unique puisque le point était traité pour deux terrains sur un seul point. Cela est mentionné sur le compte rendu.

Lors de la séance du 12 février 2015, deux délibérations ont été adoptées visant à permettre l'acquisition par Monsieur Jouve de deux parcelles de deux terrains à bâtir sur Mimizan afin d'y construire une maison.

Je suis surpris des différents éléments. Monsieur Jouve n'est pas l'acquéreur mais une société commerciale qu'il préside dont l'objet est la promotion et la location immobilière c'est à dire une activité purement commerciale.

Les délibérations distinctes de la séance du conseil municipal du 12 février 2015 se retrouvent dans une délibération unique en Préfecture avec un seul vote et une seule approbation. Plus étonnant, la délibération unique fait état de la construction d'une maison sur deux parcelles à plus d'un kilomètre à vol d'oiseau.

La société JVE est mentionnée sur la délibération du 12 février 2015 alors que cette dernière n'a été constituée que le 27 février 2015. Votre anticipation d'une éventuelle création de société commerciale pour construction d'une maison d'habitation sur deux parcelles non mitoyennes impose l'admiration.

Plus grave. Alors qu'il nous était présenté un projet de construction de maison, les dépôts effectués auprès des services de l'urbanisme constatés par exploit d'huissier correspondent à deux projets d'habitation collective de cinq et deux logements soit sept habitations.

Nous sommes loin de la présentation initiale de la demande et nous pouvons nous interroger sur les manipulations dont les élus font l'objet.

Comment peut-on valablement nous positionner en tant qu'élus lorsque les informations qui nous sont communiquées sont fausses et de nature à nous manipuler. »

Monsieur le Maire :

« Tu me mets donc en cause ? »

Monsieur DOUSSANG François :

« Je ne mets en cause personne. Je peux vous présenter le constat de l'huissier. »

Monsieur le Maire :

« Nous avons vendu deux terrains pour y faire deux résidences principales. Si cela n'est pas le cas, il n'y aura pas de vente. Cette réponse te va ? »

Monsieur DOUSSANG François :

« Cela pourrait suffire. »

Monsieur le Maire :

« Nous avons vendu ces deux terrains mais je ne sais pas ce qui s'est passé en dessous. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Je ne parle pas de dessous, je vous demande simplement si vous êtes conscient de ce qui a été dit et fait en mairie. »

Monsieur le Maire :

« Nous avons vendu des terrains pour qu'il puisse y être construit une résidence principale, ce sera comme ça. »

Monsieur DOUSSANG François :

« L'huissier n'a pas vu la même chose. »

Monsieur le Maire :

« Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour, tu t'es exprimé et je t'ai répondu. »

Monsieur le Maire soumet au vote l'adoption du compte rendu de la séance du 12 février 2015.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 février 2015 est adopté par 18 voix POUR, 10 CONTRE et 1 ABSTENTION.

Monsieur le Maire :

« Vous trouverez sur table un additif à l'ordre du jour qui concerne l'indemnité du responsable des élections. Etes-vous d'accord pour cet ajout ? »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE cet ajout.

Monsieur le Maire :

« Nous allons inverser l'ordre du jour. Les questions concernant l'urbanisme à savoir les points n° 16 et n° 17 seront examinées avant le vote du budget pour des raisons d'inscriptions budgétaires. Les ventes de terrains doivent être votées avant. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Avant de passer à l'ordre du jour, j'aurai une question sur les décisions que vous avez prises et notamment celle concernant les travaux d'aménagement de la mairie dans le cadre de la mise en œuvre d'un guichet unique.

Nous voudrions avoir plus d'information sur ce qu'apportera ce guichet unique à la population et sa localisation. »

Monsieur le Maire :

« Nous avons commandité un architecte pour travailler sur cette question. Pour le moment, nous ne pouvons pas en dire plus. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Qu'apportera ce guichet unique à la population ? »

Monsieur le Maire :

« L'idée est de regrouper des services aux concitoyens pour éviter que les personnes n'aillent dans différents guichets. Nous essayons de prévoir une simplification pour un citoyen qui vient chercher des informations et tout avoir sur place. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Ce guichet unique se trouvera dans la mairie ? »

Monsieur le Maire :

« Nous intégrons des possibilités d'utilisation de certains locaux vides. Il s'agit d'une réflexion sur une nouvelle organisation de la mairie. »

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

- 1- Retrait de délégation adjoint au Maire, élection d'un septième adjoint, tableau du conseil municipal modifié
- 2- Vente de bâtiments communaux sis 13 rue du Stade et 22 rue du Théâtre
- 3- Vente de bâtiment communal sis 20 rue du Théâtre
- 4- Vote des comptes administratifs 2014 pour le budget principal et les budgets annexes : campings, M.A.C, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournails, forêt
- 5- Approbation des comptes de gestion 2014 pour le budget principal et les budgets annexes : campings, M.A.C, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournails, forêt
- 6- Affectation des résultats 2014 pour le budget principal et les budgets annexes : campings, M.A.C, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournails, forêt

- 7- Vote du budget primitif 2015 pour le budget principal et les budgets annexes : campings, M.A.C, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournaills, forêt
- 8- Vote des taux d'imposition 2015
- 9- Vote des durées d'amortissements des matériels acquis en 2014
- 10- Modification de l'autorisation de programme de la Garluche
- 11- Subventions aux associations 2015
- 12- Admissions en non valeur - budget principal
- 13- Fourrière animale - demandes des communes de la CCM - convention de mise à disposition - création de tarif
- 14- Demande de subvention au titre des intempéries 2014 pour les biens non assurables
- 15- Renouvellement Service SP Plus pour les campings municipaux de la Plage et du Lac et Théâtre Le Parnasse
- 16- Signature d'un Bail Emphytéotique Administratif et d'une convention de mise à disposition pour des bâtiments destinés à l'accueil d'un casino et d'activités de loisirs
- 17- Programme des coupes de bois 2015
- 18- Gestion du contrat d'assurance « risques statutaires du personnel communal » - par le Centre de Gestion des Landes
- 19- Création d'un emploi d'avenir
- 20- Création de quatre emplois dans le cadre du dispositif des contrats uniques d'insertion sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)
- 21- Création d'emplois saisonniers 2015
- 22- Régime indemnitaire - création indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)
- 23- Dénomination de voies nouvelles et rues sur le territoire de la commune
- 24- Service jeunesse - règlement intérieur - espace jeunes

1- RETRAIT DE DELEGATION ADJOINT AU MAIRE, ELECTION D'UN SEPTIEME ADJOINT, TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL MODIFIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : Monsieur CORBEAUX Daniel, Madame DULHOSTE Michèle, Monsieur DOUSSANG François, Monsieur FORTINON Xavier

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Par arrêté en date du 13 février 2015, Monsieur le Maire a rapporté les arrêtés des 28 mars 2014 et 1^{er} août 2014 donnant délégation à Monsieur CORBEAUX Daniel dans les secteurs des finances et exécution budgétaire (en tant que titulaire), de la culture (en tant que suppléant) et de l'emploi et la formation (en tant que titulaire).

L'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* »

Nous aurons à délibérer sur trois points à savoir :

- le maintien de Monsieur Corbeaux dans ses fonctions d'adjoint,
- le maintien du nouvel adjoint que nous allons élire, au même rang que le précédent adjoint à savoir le 2^{ème} rang
- l'élection d'un nouvel adjoint. »

Monsieur CORBEAUX Daniel :

« Rassurez-vous je ne vais pas monopoliser l'attention très longtemps. J'entends bien que l'on m'accuse aujourd'hui d'avoir fait fondre les sept fléaux d'Egypte sur la mairie de Mimizan.

On m'accuse d'avoir pactisé avec les élus minoritaires, on m'accuse d'avoir rejoint dans l'ombre Monsieur Monfouga.

On m'accuse également d'être la cause des turbulences actuelles de l'équipe majoritaire, lorsque nous voulons tuer notre chien, cela est bien connu, il faut l'accuser de la rage.

J'entends bien que l'on ne me fait plus confiance, c'est une phrase que j'ai souvent entendu ces dernières semaines. Heureusement que les officiers généraux à qui j'ai rendu des comptes pendant plus de 30 ans, ne nous entendent pas, cela les ferait beaucoup sourire, ce genre de jugement.

Aujourd'hui, vous me faites tous monter sur l'échafaud, m'accusant de trahison car je m'étais abstenu pour la vente de terrains lors du dernier Conseil Municipal. Je m'étais alors exprimé oralement en toute confiance alors que j'aurai pu moi aussi me cacher derrière le vote secret, je ne l'ai pas fait.

Sur ce fait, j'ose vous rappeler que vous avez quasiment tous gravis les marches de la mairie pour lever le point ensemble contre l'assassinat de l'expression libre, vous avez tous ici présents fièrement été des « Charlies ».

Quinze jours après cet événement, vous coupez hardiment la tête d'une adjointe au Maire qui s'était exprimée non pas librement c'est à dire tout azimut mais uniquement au sein de son équipe majoritaire sur une simple différence de point de vue.

Aujourd'hui, vous allez donc rejouer la même pièce et ma tête se retrouve sur le billot pour m'être abstenu sur la vente de terrains dans Mimizan, nous venons justement de parler de ces fameux terrains.

Je ne rappellerai pas les motivations de mon choix mais je vous remets en mémoire que 9 élus majoritaires ont voté contre cette vente ou se sont abstenus.

D'ailleurs des personnes adjoint ou adjointe comme moi ont fait le même choix, or il n'y a que ma tête aujourd'hui qui se balance au bout d'une pique.

Ce n'est peut être pas une prise de position sur les terrains mais c'est peut être simplement une question de personne.

Enfin pour reprendre les pensées de l'adjointe au Maire que ce conseil a rejeté dernièrement, « autocratie ne peut rimer avec démocratie » alors comment qualifier l'attitude qui consiste à ordonner que toutes les procurations soient gérées par une seule personne sinon je pense que le terme démocratie ne convient pas.

Pour terminer, je reprendrais une pensée de Monsieur Hélie de Saint Marc, dans son livre « l'Honneur de vivre ». Monsieur Hélie de Saint Marc pour ceux qui ne le connaissent pas, était un commandeur de la Légion d'Honneur et un officier de la Légion Etrangère.

Il a dit ceci : « il ne faut pas s'installer dans sa vérité et vouloir l'asséner comme une certitude mais savoir l'offrir en tremblant comme un mystère. » Il a également dit : « que dire à un homme si on veut lui glisser avec pudeur deux ou trois conseils, mettre en accord ses actes et convictions, pouvoir se regarder dans la glace sans avoir à rougir de lui même, ne pas tricher est sans doute la plus difficile. Pratiquez et tâchez de concilier le courage et la générosité mais surtout restez un homme libre. »

Un ami m'a dit un jour, tu as fait le mauvais choix puisque tu as échoué. Je peux dire qu'aujourd'hui j'ai fait des mauvais choix puisque j'ai échoué. Les mimizannais nous ont mis ici et au bout de 10 mois on me montre du doigt et on me dit : « tu ne fais pas l'affaire, vas t'en. »

Je connais aussi des réussites qui me font vomir. Aujourd'hui j'ai échoué mais l'homme au fond de moi a été vivifié.

Je tiens le courage en haute estime car il me semble contenir toutes les vertus. Je vous confie donc ma tête, je la pose sur le billot et s'il vous plaît si vous la coupez faites le proprement.

Pour terminer, je parodierai Monsieur Bernard le Comte qui a dit : « la vérité l'emportera toujours sur le mensonge. »

Monsieur le Maire :

« Nous avons eu des explications ensemble, j'ai donné mon sentiment. Je souhaite que le divorce se fasse à l'amiable, je n'ai pas d'envies sanguinaires, je n'ai envie de tuer personne.

Encore ce matin, j'ai dit à Daniel Corbeaux ce que je pensais de lui. Je souhaite qu'il me prouve que je peux lui faire confiance, je lui laisse sa chance par la suite.

Pour le moment, je considère qu'il était nécessaire que je prenne cette décision. Je ne suis pas un coupeur de tête. »

Madame DULHOSTE Michèle :

« Une vague de terreur s'abat sur la majorité municipale, les têtes tombent, chaque élu de cette majorité peut s'approprier ces vers d'André Chénier : « au pied de l'échafaud, j'essaie encore ma lyre, peut être est ce bientôt mon tour. »

Mais souvenez-vous Monsieur le Maire que Danton conduit à la guillotine passant devant la maison de son adversaire, lança cette phrase prophétique : « Robespierre, tu me suis. »

La nausée de l'échafaud vous a déjà conduit dimanche dernier dans votre ville à la guillotine des urnes.

Evidemment, je voterai contre le retrait de la fonction d'adjoint de Daniel Corbeaux. »

Monsieur le Maire :

« Je ne me présentais pas aux élections. »

Madame DULHOSTE Michèle :

« Vous avez soutenu des personnes de la majorité. Vous vous êtes suffisamment impliqué dans la campagne. »

Monsieur le Maire :

« Je soutiens mes amis, cela est exact, ce n'est pas comme vous. Il ne faudrait pas que cela dure trop longtemps car l'ordre du jour est assez complet. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Il y a peut être beaucoup de choses à dire. »

Monsieur le Maire :

« Je te signale que je ne suis pas obligé de te redonner la parole car tu l'as déjà eue une fois. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Vous me l'avez donnée donc je la prends. »

Monsieur le Maire :

« Je ne te la donne pas car cela fait la deuxième fois que tu l'as. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Cela est bien le sens de votre démocratie ? »

Monsieur le Maire :

« Tout à fait. Il s'agit du règlement intérieur. Il y a un ordre du jour qui mérite d'être étudié avec plus d'intérêt.

La première question est la suivante : décidez-vous de maintenir Monsieur Daniel Corbeaux dans ses fonctions d'adjoint ? »

Monsieur CORBEAUX Daniel :

« Par respect pour moi-même je souhaiterais que ce vote se passe à bulletin secret. »

Monsieur le Maire soumet la question du mode de votation à l'assemblée.

Un tiers des membres à savoir onze élus souhaitent voter à bulletin secret.

Monsieur le Maire soumet la question du maintien de Monsieur Corbeaux Daniel dans ses fonctions d'adjoint.

Le vote se fait à bulletin secret :

Après le dépouillement, proclamation des résultats du vote :

- Suffrages exprimés : 29
- Blancs / nuls : 0
- Pour le maintien de Monsieur CORBEAUX Daniel sur un poste d'adjoint : 12
- Contre le maintien de Monsieur CORBEAUX Daniel sur un poste d'adjoint : 17

Monsieur le Maire :

« Monsieur Daniel Corbeaux est démis de ses fonctions d'adjoint.

La deuxième question est la suivante : êtes-vous pour le maintien de l'adjoint que le Conseil Municipal doit élire, en 2^{ème} position comme l'était Monsieur Corbeaux ?

Souhaitez-vous que nous votions à bulletin secret ou à main levée ? »

Monsieur RINGEVAL Alain indique que l'opposition ne participera pas au vote.

Vote à main levée :

Maintien au 2^{ième} rang du nouvel adjoint :

22 POUR et 7 NON PARTICIPATION (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque)

La troisième question est la suivante : élection d'un 7^{ième} adjoint

Monsieur le Maire :

« A présent, il faut élire un nouvel adjoint. Je propose la candidature de Monsieur Guy Pons. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Nous proposons la candidature de Monsieur Alain Ringeval. Nous sommes donc obligés de voter à bulletin secret. »

Monsieur le Maire :

« Nous allons procéder au vote. Vous votez soit pour Monsieur Ringeval soit pour Monsieur Pons. »

Après le dépouillement, proclamation des résultats du vote :

- Suffrages exprimés : 29
- Blancs / nuls : 4
- Monsieur PONS Guy : 18
- Monsieur RINGEVAL Alain : 7

Monsieur le Maire :

« Monsieur Guy Pons est élu adjoint. »

2- VENTE DE BATIMENTS COMMUNAUX SIS 13 RUE DU STADE ET 22 RUE DU THEATRE

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Madame DELEST Marie-France, Monsieur le Maire, Le Directeur Général des Services, Monsieur DOUSSANG François

Vote : 17 POUR, 11 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Corbeaux, M. Videau, M. Doussang), 1 ABSTENTION (Mme Jeangilles)

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Par courrier en date du 11 mars 2015, Messieurs DUBERNET Jean-Luc, DUBERNET Johannès et DUBERNET Bastien ont formulé une proposition d'acquisition pour des logements communaux sis 13 rue du Stade, 22 rue du Théâtre aux conditions suivantes :

- Acquisition en nom propre du logement sis 13 rue du Stade par Monsieur DUBERNET Jean-Luc au prix de 105 000€
- Acquisition par la SCI LA PALOQUE d'un appartement sis 22 rue du Théâtre au montant de 95 000€.

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 17 décembre 2014 estimant le bien communal sis sur la parcelle cadastrée section AZ n°68 d'une contenance totale de 820m², à l'angle de la rue du Stade (n°13) et de la rue du Théâtre (n°20 et 22), et constitué d'un bâtiment à usage d'habitation regroupant trois logements avec garage datant de 1965 comme suit : la valeur vénale du bien considéré est de 105 000 euros pour le 1^{er} logement sis 13 rue du Stade, 100 000 euros pour le second logement sis au 20 rue du Théâtre et 95 000 euros pour le logement sis au 22 rue du Théâtre,

Il est précisé que Monsieur Dubernet réglera également à la signature de l'acte le solde des loyers dus sur la base d'un montant de 500€ par mois et 50€ de charges par mois.

En effet, un bail de location n'a pas pu être mis en œuvre du fait de l'absence d'évaluation du service des Domaines du montant du loyer en question.

Considérant l'intérêt à vendre des biens communaux afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur DUBERNET Jean-Luc du logement sis 13 rue du Stade au prix de 105 000€
- de DECIDER la vente au profit de la SCI LA PALOQUE, constituée de Messieurs DUBERNET Jean-Luc, DUBERNET Johannès et DUBERNET Bastien du logement sis 22 rue du Théâtre au prix de 95 000€,
- de DIRE que l'ensemble des frais annexes à ces cessions sera à la charge des acquéreurs,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à ces cessions. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame DELEST Marie-France :

« Nous ne sommes pas d'accord.

Tout d'abord sur le devenir de ce lieu. Vous aimez bien regarder ce que nous avons fait lorsque nous étions pour certains aux affaires.

Il ne vous aura donc pas échappé que nous avons fait une étude de l'ensemble du patrimoine bâti communal et une étude de réhabilitation afin de réaliser sur ce lieu des logements conventionnés dont du logement social. Le fait d'être conventionné permet ainsi au locataire de pouvoir percevoir les aides au logement et à la collectivité de bénéficier de prêt particulier pour mener à bien cette réhabilitation.

Nous avons aussi sollicité le PACT des Landes. Vous allez me rétorquer que ces bâtiments nécessitent d'immenses travaux probablement moins qu'une maison datant du XVI^e siècle.

Nous parlerons également de la centralité de ce lieu situé à 200 mètre de la mairie, des commerces et des services publics.

C'est pour nous l'argument prioritaire qui nous fera voter contre ce point.

Nous sommes aussi obligés de parler ensuite des acheteurs même si nous n'aimons pas stigmatiser les personnes.

L'agent communal après son départ à la retraite a occupé pendant plus d'un an ce logement sans payer ni loyer, ni charges, sans aucun droit, ni titre.

Vous devez donc nous expliquer ce que veut dire la phrase : « un bail n'a pu être mis en œuvre pendant plus d'un an. »

Cette personne n'est donc plus prioritaire pour la vente du bien puisqu'elle n'en est plus locataire.

En sus, une activité libérale s'est développée sur ce logement, cela a été fait avec votre accord ?

Nous savons tous que ce projet est négocié depuis plus d'un an avec l'acheteur même avant son départ à la retraite et que cette personne fait aussi construire sa résidence principale ailleurs.

Vous avez donc tout le temps de faire la publicité pour la vente du bien situé 13 rue du Stade.

Pour le 20 rue du Stade, le locataire est parti du logement car il n'était pas intéressé par vos propositions. Un argument de plus montrant bien que vous auriez eu le temps de faire la publicité nécessaire pour la vente de ce bien.

Il s'agit à nouveau d'une vente à une SCI immobilière donc à un investisseur et non pas à un résident principal.

Au prix fixé par les domaines, je pense que cela aurait intéressé beaucoup de mimizannais pour en faire leur résidence principale. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Concernant la situation géographique, il ne nous a pas échappé qu'il s'agissait d'un emplacement pas loin du centre ville.

Concernant votre projet de logements sociaux, ce n'est pas notre choix, vous le voyez bien, cela n'empêche pas notre volonté de développer sur d'autres endroits des zones de logements sociaux.

Nous avons choisi de vendre ce bien en gré à gré, Monsieur Dubernet est locataire, j'ai effectivement lu que lors de la signature de l'acte de vente, la régularisation serait faite.

Je ne connais pas la raison pour laquelle il n'a pas payé le loyer. En tout état de cause, je ne crois pas me tromper en disant que tout locataire ne payant pas son loyer est considéré comme locataire. Cela n'est pas une raison pour ne pas considérer qu'il n'est plus locataire. »

Monsieur le Maire :

« Je ne suis pas capable de répondre, je vous propose de laisser la parole au Directeur Général des Services. »

Le Directeur Général des Services :

« Nous avons proposé un bail de location à l'intéressé une fois qu'il a pris sa retraite. Pour signer un bail de location, une mairie doit avoir l'avis des Domaines sur la valeur locative de ce bien. Cet avis a été demandé depuis longtemps mais le service des Domaines a une charge de travail énorme. Aujourd'hui, nous attendons une dizaine d'avis des Domaines depuis plus d'un an. Nous proposons de régulariser les loyers dus, cela sera inscrit dans la délibération et une fois que l'intéressé signera l'acte, il paiera l'intégralité de ces loyers et les charges correspondantes.

Nous avons exactement la même problématique pour l'école de musique. Nous devons passer une convention d'occupation précaire avec la Communauté de Communes. Pour l'instant, nous ne pouvons pas car nous n'avons pas l'avis des Domaines.

Monsieur DOUSSANG François :

« Les services des Domaines sont aussi chargés que cela ? Je reviens sur la SASU JVE, ils auraient dû mettre beaucoup plus de temps. »

Le Directeur Général des Services :

« Je ne travaille pas aux services des Domaines. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Cela est très bien, nous voyons cela. »

Madame DELEST Marie-France :

« Le DGS travaillant pour la collectivité, je pense qu'il aurait pu essayer de régulariser les choses plus vite en pressant le service des Domaines. Je pense que nous aurions pu y arriver. Il n'y avait pas de bail pour la dernière année ? S'il n'y a pas de bail, il n'y a pas de locataire. Ce n'est pas le fait de payer son loyer mais c'est le fait d'avoir un bail. »

Le Directeur Général des Services :

« Je peux vous transmettre l'ensemble des courriers qui ont été adressés à Monsieur Dubernet ainsi que l'ensemble des courriers et des relances qui sont systématiquement faites auprès du service des Domaines.

Donc, Monsieur Doussang, j'ai la conscience tranquille. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'assemblée qui délibère par :

17 voix POUR

11 voix CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Corbeaux, M. Videau, M. Doussang)

1 ABSTENTION (Mme Jeangilles)

En faveur de la vente au profit de Monsieur DUBERNET Jean-Luc le logement au 13 rue du Stade au prix de 105 000€ sous condition de règlement par celui-ci dès la signature de l'acte des loyers dus à la collectivité depuis le 1^{er} juin 2014 à raison de 500€ par mois auxquels s'ajoutent 50€ de charges mensuelles.

Puis en faveur la vente au profit de la SCI LA PALOQUE, constituée de Messieurs DUBERNET Jean-Luc, DUBERNET Johannès et DUBERNET Bastien le logement au 22 rue du Théâtre au prix de 95 000€.

Il est dit que l'ensemble des frais annexes à ces cessions sera à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents et actes notariés afférents à ces cessions.

3- VENTE DE BATIMENT COMMUNAL SIS 20 RUE DU THEATRE

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Madame DELEST Marie-France

Vote : 17 POUR, 11 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Corbeaux, M. Videau, M. Doussang), 1 ABSTENTION (Mme Jeangilles)

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Par courrier en date du 17 mars 2015, Monsieur LUGAN Jean-Pierre a fait part à la collectivité de son souhait d'acquérir le logement qu'il occupe actuellement au 20 rue du Théâtre.

Monsieur LUGAN Jean-Pierre a répondu favorablement à la proposition qui lui a été présentée.

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 17 décembre 2014 estimant le bien communal sis sur la parcelle cadastrée section AZ n°68 d'une contenance totale de 820m², à l'angle de la rue du Stade (n°13) et de la rue du Théâtre (n°20 et 22), et constitué d'un bâtiment à usage d'habitation regroupant trois logements avec garage datant de 1965 comme suit : la valeur vénale du bien considéré est de 105 000 euros pour le 1^{er} logement sis 13 rue du Stade, 100 000 euros pour le second logement sis au 20 rue du Théâtre et 95 000 euros pour le logement sis au 22 rue du Théâtre.

Considérant l'intérêt à vendre des biens communaux afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur LUGAN Jean-Pierre du logement qu'il occupe sis 20 rue du Théâtre au prix de 100 000€,
- de DIRE que l'ensemble des frais annexes à cette cession sera à la charge de l'acquéreur,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette cession. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame DELEST Marie-France :

« Vous comprendrez que sur deux points situés au même lieu et ce pour quoi nous avons voté contre, nous restons sur la même position afin de rester cohérents sur nos idées et sur la destination de ce bien.

Par rapport à la personne citée, nous savons qu'elle est prioritaire sur la vente de ce bien puisqu'elle est locataire en bonne et due forme.

Dans notre projet de réhabilitation, il aurait pu d'ailleurs continuer à occuper ce lieu. Nous l'avons tenu informé et nous lui avons expliqué notre position car nous rencontrons aussi des mimizannais et il a bien compris notre vote de ce soir.

Nous votons donc contre la vente de ce bien. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'assemblée qui délibère par :

17 voix POUR

11 voix CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Corbeaux, M. Videau, M. Doussang)

1 ABSTENTION (Mme Jeangilles)

En faveur de la vente au profit de Monsieur LUGAN Jean-Pierre le logement communal qu'il occupe au 20 rue du Théâtre à Mimizan au prix de 100 000€.

Il est dit que l'ensemble des frais annexes à cette cession sera à la charge de l'acquéreur, Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents et actes notariés afférents à cette cession.

4- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, ZAC DES HOURNAIS, FORET

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire, Monsieur RINGEVAL Alain

Vote : :

CA BUDGET PRINCIPAL : 21 POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes Delest, Larroca, Olhasque, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez)

CA BUDGET ANNEXE FORET : UNANIMITE

CA BUDGETS ANNEXES CAMPINGS, MAC, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE : 24 POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, Mrs Corbeaux, Videau, Doussang)

CA BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE : 23 POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes Dulhoste, Jeangilles, Mrs Corbeaux, Videau, Doussang)

CA BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAIS : 16 POUR et 12 ABSTENTIONS (Mmes Delest, Larroca, Olhasque, Dulhoste, Jeangilles, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez, Corbeaux, Videau, Doussang)

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Compte administratif 2014, Budget Principal

Toutes dépenses confondues, le budget 2014 a été exécuté à hauteur de 88.18 %, soit un montant de 17 331 989 € soit en diminution de 2 410 550 € par rapport à l'exercice 2013. Elles sont composées, de dépenses de fonctionnement pour 12 912 212 € soit 74.5 % des dépenses totales, et de dépenses de la section d'investissement pour 4 419 777 €, soit 25.5 %.

Les recettes totales réalisées en 2014 s'élèvent quant à elles à 19 090 226 €, soit un taux de réalisation de 97.13 %. Elles sont en diminution de 2 137 908 € et les recettes de fonctionnement avec 14 871 505 € en représentent 77.91 %, les recettes d'investissement étant de 4 218 722 €.

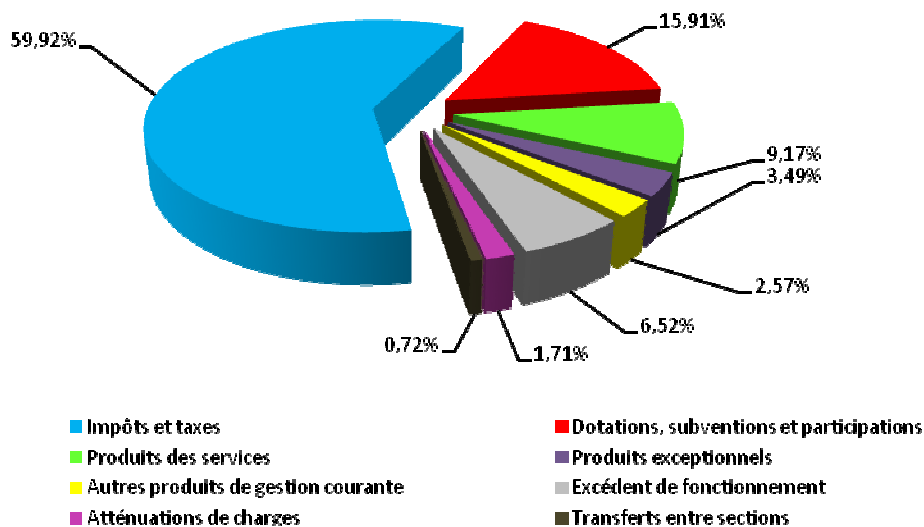
- I - Les recettes de fonctionnement

Elles sont en diminution de 4.76 % par rapport à 2013 et ont été réalisées à 105.03 % des crédits ouverts. Mais, si l'on ne prend en compte que les recettes réelles propres à l'exercice et hors produits exceptionnels, elles diminuent de 5.30 %.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Impôts et taxes	9 000 192	9 024 972	8 911 393	59,92%	-1,26%
Dotations, subventions et participations	2 339 901	2 337 772	2 365 522	15,91%	1,19%
Produits des services	1 276 047	1 335 617	1 363 093	9,17%	2,06%
Produits exceptionnels	1 452 285	1 445 633	518 983	3,49%	-64,10%
Autres produits de gestion courante	229 811	256 982	381 904	2,57%	48,61%
Excédent de fonctionnement	842 375	758 856	970 000	6,52%	27,82%
Atténuations de charges	230 271	307 630	253 728	1,71%	-17,52%
Produits financiers	124	110	128	0,00%	16,36%
Transferts entre sections	170 426	146 810	106 754	0,72%	-27,28%
Total	15 541 432	15 614 382	14 871 505	100,00%	-4,76%

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes de la ville de Mimizan constitue la première ressource de la collectivité avec 8 911 393 € : il représente ainsi 59.92 % des recettes totales de fonctionnement, en diminution de 1.26 % par rapport à 2013.

Les principales composantes de ce poste sont les contributions directes (4 718 120 €) et l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire (3 470 541€).

IMPOTS ET TAXES 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Contributions directes	4 491 785	4 616 490	4 718 120	52,94%	2,20%
Attribution de compensation	2 520 606	2 520 606	2 520 606	28,29%	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	1 157 572	1 128 674	949 935	10,66%	-15,84%
Droits de place	81 716	88 504	75 839	0,85%	-14,31%
Droits de stationnement	168 686	159 653	173 004	1,94%	8,36%
Taxe sur l'électricité	117 177	118 882	120 406	1,35%	1,28%
Impôt sur les spectacles	1 007	1 034	725	0,01%	-29,88%
Prélèvement produits jeux casinos	101 954	71 602	60 204	0,68%	-15,92%
Droits de mutation	331 558	289 051	292 554	3,28%	1,21%
Autres taxes diverses	28 132	30 476		0,00%	-100,00%
Total	9 000 193	9 024 972	8 911 393	100,00%	-1,26%

Les contributions directes

Le produit de la taxe d'habitation représente 47,8% de nos contributions, en évolution de 2,14% par rapport à 2013, ce qui correspond à une évolution des bases nettes, hors coefficient de revalorisation, de 1,25%. Le produit de la taxe sur le foncier bâti représente 49,16%, en évolution de 2.07% par rapport à 2013, ce qui correspond à une évolution des bases nettes, hors coefficient de revalorisation, de 1,17%.

La taxe sur le foncier bâti, qui ne représente que 3%, n'augmente que de 0.05%. Au total, le produit de ces contributions progresse de 101 630 €, sans augmentation des taux, mais l'on assiste à un tassement par rapport aux années précédentes.

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Taxes d'habitation	2 140 636	2 201 689	2 248 910	47,87%	2,14%
Taxe sur le foncier bâti	2 188 824	2 262 518	2 309 311	49,16%	2,07%
Taxe sur le foncier non bâti	136 599	139 628	139 704	2,97%	0,05%
Total	4 466 059	4 603 835	4 697 925	100,00%	2,04%

La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 38.95 % de ce chapitre avec la part de la dotation de solidarité qui diminue de 178 800 € du fait du poids du FPIC qui est intégralement supporté par la communauté de communes et compensé via la dotation de solidarité versée aux communes.

Les autres taxes

L'ensemble des autres taxes, après une baisse en 2012 et 2013, diminuent encore de plus de 4 % en 2014 : le produit des jeux de casino de 11 000 € et les droits de mutation stagnent à 290 000 €. Ce chapitre 73 a été réalisé à 100,71% des prévisions

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations représentent la deuxième ressource de la collectivité avec 2 365 522 €, montant en légère augmentation par rapport à 2013 (+ 1.19 %)

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Dotation forfaitaire	1 784 305	1 761 066	1 647 661	69,65%	-6,44%
Dotation nationale de péréquation	0	0	30 612	1,29%	
Dotation instituteur	2 808	2 808	2 808	0,12%	0,00%
Dotation générale décentralisation	2 075	0	0	0,00%	
Autres	17 439	38 318	110 660	4,68%	188,79%
Régions			0	0,00%	
Gfp de rattachement	0	0	2 000	0,08%	
Départements	25 342	21 317	31 990	1,35%	50,07%
Autres organismes	263 161	279 930	290 942	12,30%	3,93%
Compensation perte taxe additionnelle	346	1 204	928	0,04%	-22,92%
Compensation T.P.	46 660	39 043	30 731	1,30%	-21,29%
Fonds départemental T.P.	11 224	10 697	11 464	0,48%	7,17%
Compensation exo taxes foncières	68 109	63 470	56 197	2,38%	-11,46%
Compensation exo taxes habitation	117 521	118 121	120 979	5,11%	2,42%
Dotation de recensement		0	20 499	0,87%	
Autres attributions et participations	911	1 798	8 051	0,34%	347,78%
Total	2 339 901	2 337 772	2 365 522	100,00%	1,19%

La DGF, qui représente 70% de ce poste, perd 6.44 % (dont 97 872 € de contribution de la Commune au redressement des finances publiques)

Nous avons été éligibles en 2014 à la dotation nationale de péréquation pour un montant de 30 612 €.

Les compensations fiscales au titre des exonérations de la taxe d'habitation et des taxes foncières octroyées par l'Etat s'élèvent à 177 176 € (- 4 400 €) alors que la compensation de la taxe professionnelle augmente de 2 %.

Les subventions du département, qui s'élèvent à 31 990€ (+ 10 673€), ont permis de financer une partie des actions de la crèche pour 14 856 euros, du CLSH pour 9 999 euros, de la médiathèque pour 4 422 Euros et du Musée pour 2 000 Euros dans le cadre des Médiévales.

Le contrat enfance, participation de la CAF et de la MSA au fonctionnement des structures enfance et petite enfance, augmente de plus de 4%.

D'autre part, dans le cadre du recensement de la population, l'Etat participe à nos dépenses à hauteur de 20 500 € (pour 63 000 € de dépenses).

Enfin, les subventions en provenance de l'Etat sont en forte augmentation (+72 000 €), du fait d'une part, de la réforme des rythmes scolaires où nous avons bénéficié cette année du solde 2013 et de l'enveloppe 2014 soit 25 000 €, et d'autre part de la participation aux emplois aidés recrutés au sein des services (68 300 € contre 20 000 en 2013).

Ce chapitre 74 a été réalisé à 104% des prévisions

3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent à peine un peu plus de 9% de notre budget (1 363 095 €) et sont en augmentation de 2.06 %. Cela varie selon les domaines d'intervention.

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Concessions et redevances funéraires	1 619	7 985	10 189	0,75%	27,60%
Droits station et loc domaine port fluvial	23 750	22 093	18 802	1,38%	-14,90%
Redevance occup domaine public communal	106 076	133 974	115 305	8,46%	-13,93%
Autres droits stationnement et location	5 508	2 200	0	0,00%	-100,00%
Location droits de chasse et de pêche	6 040	5 610	5 782	0,42%	3,07%
Travaux	2 584	4 631	3 855	0,28%	-16,76%
Droits services culturels	4 664	7 731	12 440	0,91%	60,91%
Droits des services à caractère de loisirs	172 109	180 080	178 221	13,07%	-1,03%
Droits des services à caractère social	589 614	611 256	687 871	50,46%	12,53%
Droits des services péri-scolaires	155 251	146 662	129 623	9,51%	-11,62%
Autres prestations de services	38 717	32 994	30 283	2,22%	-8,22%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	21 470	4 613	4 344	0,32%	-5,83%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	5 545	32 934	26 125	1,92%	-20,67%
Mise à dispos. personnel au GFP Rattachement	4 912	4 846	7 386	0,54%	52,41%
Aux autres organismes	12 081	2 632	559	0,04%	-78,76%
Par les budgets annexes et régies municipales	43 192	62 472	47 333	3,47%	-24,23%
Par les C.C.A.S.	3 798	5 083	6 127	0,45%	20,54%
Par GFP de rattachement	28 631	28 934	62 405	4,58%	115,68%
Par les autres redevables	35 765	34 966	5 183	0,38%	-85,18%
Autres produits d'activités annexes	14 721	3 920	11 260	0,83%	187,24%
Total	1 276 047	1 335 616	1 363 093	100,00%	2,06%

Les principales augmentations concernent les concessions et redevances funéraires (+ 2 200 €), les redevances à service culturel (+ 4 700 € par rapport aux Médiévales), les recettes liées aux repas servis à l'EHPAD, au restaurant social, le portage des repas à domicile (+80 000 €), mais aussi le reversement par la Communauté de Communes dans le cadre de travaux effectués par nos services, principalement pour des travaux sur la digue suite aux tempêtes hivernales (+ 36 000 €). En revanche, les droits des services périscolaires diminuent de 17 000€, ainsi que les versements du budget annexe des campings de 21 900 €, du fait qu'en 2013, d'importants travaux avaient été réalisés dans le cadre de l'aménagement du parking de l'abri pour le gardiennage.

Ce chapitre 70 a été réalisé à 101.70% des prévisions.

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste, qui ne représente que 2.57 % du budget, est en augmentation de 124 900€ essentiellement du fait de la récupération dans notre budget principal de 144 000 € du budget annexe de la forêt.

Ce chapitre 75 a été réalisé à 102.25% des prévisions.

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce poste, qui représente 3.49 % du budget, est essentiellement constitué des produits de cessions pour 461 500 € (vente du terrain Tirelagüe Petit Jean pour 11 500 € et de la Maison 19 Rue de la Chapelle pour 450 000 €).

Les produits exceptionnels divers pour 48 555 € sont liés à des remboursements de sinistres.

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2014					
Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Recouvrement sur créances admises en non valeur	3 517	117	0	0,00%	-100,00%
Autres produits exceptionnels de gestion	4 677	7 553	5 708	1,10%	-24,43%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	18 047	69 043	50	0,01%	-99,93%
Produits des cessions d'immobilisations	1 382 956	1 170 522	464 670	89,53%	-60,30%
Produits exceptionnels divers	43 088	198 398	48 555	9,36%	-75,53%
Total	1 452 285	1 445 633	518 983	100,00%	-64,10%

Sur ce chapitre 77, les prévisions n'étaient que de 26 000 € du fait de l'obligation qui nous est faite en M14 d'inscrire la prévision des produits de cession en investissement.

6) Les travaux en régie

Ils représentent une recette d'ordre de 94 000€ : essentiellement des actions de confection de bancs et escaliers plages pour 20 800 €, de l'aménagement paysager de l'Avenue de la Gare pour 22 440 €, du jardin public pour 19 980 €, de création de divers mobiliers pour 12 300€ des travaux de clôture au CLSH pour 4 878 €, la confection d'une passerelle à la promenade fleurie pour 2 600 €, d'une bâche d'ombrage pour la crèche pour 3 500 €.

7) L'excédent de fonctionnement

Il s'élève à 970 000 € contre 758 856 € en 2013.

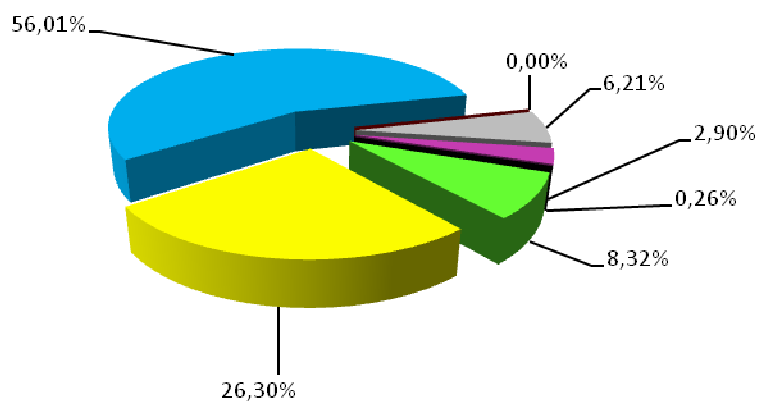
II - Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses en 2014 s'élève à 12 912 213 €, soit un taux de réalisation de 91.19 %, en diminution de 4.56 %. Mais si l'on ne prend en compte que les dépenses de gestion, réalisées à 97.41 %, elles évoluent de 1.17 %. Cela s'explique également par le fait que notre contribution au FPIC qui apparaissait en dépenses est intégrée dans la Dotation solidaire communautaire.

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Charges à caractère général	3 259 029	3 527 882	3 395 950	26,30%	-3,74%
Charges de personnel	6 564 789	6 765 017	7 231 608	56,01%	6,90%
Atténuations de produits	54 541	115 687	0	0,00%	-100,00%
Autres charges de gestion courante	818 458	887 385	801 385	6,21%	-9,69%
Charges financières	409 454	420 365	374 428	2,90%	-10,93%
Charges exceptionnelles	4 237	4 236	34 032	0,26%	703,40%
Op d'ordre de transferts entre sections	1 940 629	1 809 000	1 074 810	8,32%	-40,59%
Total	13 051 137	13 529 572	12 912 213	100,00%	-4,56%

Ventilation des dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Charges financières
- Op d'ordre de transferts entre sections
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ils diminuent de 3.24 % entre les deux exercices et représentent 16.89 % de nos dépenses de gestion.

ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Achats d'études, prestations de service	33 369	30 298	29 137	1,51%	-3,83%
Eau et assainissement	117 038	109 903	123 068	6,38%	11,98%
Energie, électricité	411 675	444 298	428 920	22,23%	-3,46%
Combustibles	143 953	136 728	101 048	5,24%	-26,10%
Carburants	147 167	138 440	131 279	6,80%	-5,17%
Alimentation	391 483	465 684	485 385	25,15%	4,23%
Autres fournitures non stockées	109 718	134 562	105 837	5,48%	-21,35%
Fournitures d'entretien	38 811	39 798	31 582	1,64%	-20,64%
Fournitures petit équipement	330 655	360 331	359 885	18,65%	-0,12%
Fournitures voirie	47 437	36 892	36 928	1,91%	0,10%
Vêtements de travail	25 625	26 695	29 181	1,51%	9,31%
Fournitures administratives	19 442	20 472	17 899	0,93%	-12,57%
Livres, disques	17 679	20 404	22 115	1,15%	8,39%
Fournitures scolaires	27 860	25 910	25 466	1,32%	-1,71%
Autres matières et fournitures	5 086	3 983	2 136	0,11%	-46,37%
Total	1 866 998	1 994 398	1 929 866	100,00%	-3,24%

Cette diminution est due notamment à la baisse des postes électricité, combustibles et carburants (- 58 000€ prix du pétrole et consommation en baisse) Ceci s'explique également par la rigueur des services pour suivre leur budget.

Ce poste a été réalisé à 96.42 % des prévisions 2014.

2) Les services extérieurs (compte 61)

C'est un poste qui n'évolue pratiquement pas par rapport à 2013 pour atteindre 913 550 € (- 0.27 %).

L'article « entretien des bâtiments » diminue de 40 000 € du fait qu'en 2013, nous avons dû mandater la démolition et le désamiantage de la maison sinistrée par un incendie (31 000€).

L'article « voirie » augmente de 33 000 € du fait de la nécessité des réparations ponctuelles sur les chaussées et le pluvial.

Ce poste a été réalisé à 88.57 % de la prévision 2014.

SERVICES EXTERIEURS 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Contrats de prestation de service	219 377	211 625	190 718	20,88%	-9,88%
Locations	118 680	165 958	154 103	16,87%	-7,14%
Entretien et réparation bâtiments, terrains	60 907	93 197	52 137	5,71%	-44,06%
Entretien voies, réseaux, bois et forêts	27 148	31 027	64 426	7,05%	107,64%
Entretien matériel roulant	33 289	41 305	29 395	3,22%	-28,83%
Autres biens mobiliers	51 290	65 066	62 996	6,90%	-3,18%
Maintenance	193 935	199 884	215 696	23,61%	7,91%
Primes d'assurances	70 732	73 789	70 621	7,73%	-4,29%
Etudes et recherches	1 256	0	7 600	0,83%	#DIV/0!
Documentation générale et technique	18 040	18 672	15 959	1,75%	-14,53%
Versements à organismes formation	18 645	15 184	49 659	5,44%	227,05%
Frais de colloques et séminaires	70	130	130	0,01%	0,00%
Autres frais divers		145	110	0,01%	-24,14%
Total	813 369	915 982	913 550	100,00%	-0,27%

3) Les autres services extérieurs (compte 62)

C'est un poste en diminution de 11.57 %, soit 63 440 €, du fait principalement du transfert des honoraires du dossier MIMIZAN PARK en investissement.

Ce poste a été réalisé à 95.96 % de la prévision.

AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Indemnités au comptable et régisseurs	3 691	1 823	1 849	0,38%	101,43%
Honoraires	124 491	134 702	32 620	6,73%	-75,78%
Frais d'actes et de contentieux	4 457	8 000	29 275	6,04%	265,94%
Divers	0	0	603	0,12%	#DIV/0!
Annonces et insertions	14 661	19 807	23 693	4,89%	19,62%
Fêtes et cérémonies	135 706	151 072	155 142	31,99%	2,69%
Catalogues et imprimés	15 888	16 668	15 162	3,13%	-9,04%
Publications	11 047	8 761	6 534	1,35%	-25,42%
Divers		1 198	1 828	0,38%	52,59%
Transports de biens	46	3 193	16 660	3,44%	421,77%
Transports collectifs	37 631	41 220	35 076	7,23%	-14,91%
Voyages et déplacements	935	1 910	4 154	0,86%	117,49%
Frais de déménagement		2 369	12 220	2,52%	415,83%
Missions	3 979	3 834	2 634	0,54%	-31,30%
Réceptions	3 962	5 169	4 503	0,93%	-12,88%
Frais d'affranchissement	32 421	36 600	34 169	7,05%	-6,64%
Frais de télécommunications	84 831	78 769	73 607	15,18%	-6,55%
Services bancaires et assimilés	5 304	1 512	1 380	0,28%	-8,73%
Concours divers	25 802	26 305	28 544	5,89%	8,51%
Frais de nettoyage des locaux	7 145	5 512	5 328	1,10%	-3,34%
Total	511 997	548 424	484 981	100,00%	-11,57%

Au total le chapitre 011 a été réalisé à hauteur de 98,28%, représentant ainsi 26.3% de ce budget.

4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 56 % des dépenses totales de fonctionnement mais 63.27 % de nos dépenses de gestion, et sont en évolution de 6.90 %, soit près de 466 600 €.

Les éléments principaux d'explication à cette hausse prévue sont:

- + 114 500 € pour l'assurance du personnel du fait du poids des remboursements à effectuer.
- + 100 000 € en matière de réforme de la catégorie C et des avancements de grades.
- + 63 000 € affectés aux agents recenseurs.
- + 50 000 € pour la réintégration d'un agent au sein des effectifs.
- + 45 000 € pour les 4 emplois avenir sur une année pleine.
- + 20 000 € de compte épargne payés
- + 40 000 € du fait de l'augmentation des charges patronales.
- + 35 000 € des agents assurant le portage des repas à domicile.
- + 10 000 € d'augmentation du régime indemnitaire.

Ce chapitre 012 a été réalisé à 98.93 % de la prévision

CHARGES DE PERSONNEL 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Personnel affecté par le GFP de rattachement	66 305	75 098	76 473	1,06%	1,83%
Autre personnel extérieur	43 690	43 918	45 132	0,62%	2,76%
Cotisations versées au FNAL	18 750	19 370	20 004	0,28%	3,27%
Cotisation centre de gestion	80 413	85 338	86 933	1,20%	1,87%
Rémunération principale	3 247 321	3 313 765	3 327 722	46,02%	0,42%
NBI, supplément familial	59 489	68 250	71 950	0,99%	5,42%
Autres indemnités	482 864	495 537	546 124	7,55%	10,21%
Rémunérations non titulaires	598 076	576 480	693 730	9,59%	20,34%
Emplois d'avenir		30 278	65 073	0,90%	114,92%
Autres emplois d'insertion		10 473	22 841	0,32%	118,09%
Rémunérations des apprentis	8 837	15 163	17 591	0,24%	16,01%
Cotisations URSSAF	730 056	745 654	764 480	10,57%	2,52%
Cotisation caisse de retraite	992 190	1 043 038	1 116 605	15,44%	7,05%
Cotisation ASSEDIC	37 669	39 076	46 522	0,64%	19,06%
Cotisation assurance personnel	133 445	132 865	251 167	3,47%	89,04%
Versement au FNC du supplt familial	11 200	15 241	13 445	0,19%	-11,78%
Allocations chômage versées directement	8 595	7 738	14 237	0,20%	83,99%
Versement aux autres œuvres sociales	32 888	34 252	38 166	0,53%	11,43%
Versement aux autres organismes sociaux	0	0		0,00%	#DIV/0!
Médecine du travail, pharmacie	13 002	13 483	13 413	0,19%	-0,52%
Total	6 564 790	6 765 017	7 231 608	100,00%	6,90%

5) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Une seule dépense était inscrite sur ce poste au budget primitif : notre contribution au F.P.I.C. Du fait de son intégration dans la dotation de solidarité communautaire, elle a été annulée par décision modificative.

6) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Redevances concessions, brevets, licences		3 500	5 658	0,71%	61,66%
Déficit des budgets annexes administratifs	192 561	257 706	219 365	27,37%	-14,88%
Indemnités, frais de mission des élus, formation	153 396	156 605	154 524	19,28%	-1,33%
Cotisation retraite	310		2 265	0,28%	#DIV/0!
Créances admises en non valeur	29 578	3 764	2 171	0,27%	-42,32%
Créances éteintes		20 475	25	0,00%	-99,88%
Contributions aux organismes de regroupmt	88 285	96 769	106 433	13,28%	9,99%
Autres contributions obligatoires	5 898	6 311	6 665	0,83%	5,61%
Subvention au CCAS	170 000	180 000	140 000	17,47%	-22,22%
Subvention fonctionnement associations	178 430	162 020	164 025	20,47%	1,24%
Charges diverses de gestion courante		234	254	0,03%	8,55%
Total	818 458	887 384	801 385	100,00%	-9,69%

C'est un poste en diminution de 4.55 % Le déficit de la M.A.C. en est principalement la cause, il diminue de près de 15 % soit 38 300 €. Il représente 3.28 % des charges de gestion et son taux de réalisation est de 98.17 %.

7) Les charges financières

Elles sont en diminution de 10.93 % (- 45 937 €) et ne représentent que 2.90 % de notre budget.

- III - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2014 à 4 419 777 €, soit un montant inférieur à 2013 (-28.86 %). Le montant des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204 et 21) est de 2 747 400 € (+ 30.4 % par rapport à 2013), et avec les dépenses qui restent engagées pour 678 373 €, le taux de réalisation est de 93.81 %.

STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Emprunts et dettes assimilés	1 867 746	1 063 604	912 829	20,65%	-14,18%
Immobilisations incorporelles	131 812	255 031	228 019	5,16%	-10,59%
Immobilisations corporelles	2 501 268	1 560 934	2 180 527	49,34%	39,69%
Subventions d'équipement versées	213 504	290 347	338 888	7,67%	16,72%
Subventions d'équipement reçues		76 420		0,00%	-100,00%
Op d'ordre de transferts entre sections	170 426	146 810	106 754	2,42%	-27,28%
Résultat d'investissement reporté	1 319 549	1 559 197	599 218	13,56%	-61,57%
Opérations patrimoniales	0	1 259 397	53 542	1,21%	-95,75%
Autres immobilisations financières		1 230	0	0,00%	-100,00%
Total	6 204 305	6 212 970	4 419 777	100,00%	-28,86%

1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilés correspondent au remboursement de la dette en capital pour un montant de 890 330 € et aux remboursements à l'EPFL des acquisitions Caliot (22 500€).

2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204 et 21)

En matière d'immobilisations incorporelles (chapitre 20), les 228 019 € réalisés ont été consacrés principalement au PLU pour 14 088 €, aux études pour « MIMIZAN PARK » (116 608 €), Pour la Cité des Sports pour 21 234 €, au projet de la maison des associations 26 136 € et à l'acquisition de logiciels et de licences pour 34 376 €.

Des subventions d'équipement ont été versées au SYDEC pour la première tranche de remises aux normes de l'éclairage public pour 338 888 €.

Les immobilisations corporelles, chapitre 21, constituent l'essentiel de ce budget avec un montant de 2 180 526 €, avec principalement aux articles :

- 2111 « Terrains » pour l'acquisition des terrains Merquedey (113 415 €), KOLM pour 102 237 € et la clôture Rosolowska (5 641 €)
- 2128 « Autres agencements et aménagements » : pour l'aménagement des allées du cimetière (26 331 €) la réfection de la cour de l'école de Bel Air (51 451 €) et l'aménagement d'un mur pour une aire de stockage à la pépinière (9 381 €).
- 21312 « Bâtiments scolaires » des travaux à l'école de Bel Air (1 176 € pour des menuiseries) et la restructuration d'une classe à l'école maternelle du Bourg pour 40 032 €)
- 21318 « Autres bâtiments publics » : 35 928 € pour les travaux d'extension des vestiaires du stade.
- 2135 « Installations générales, agencements... » 35 134 € dont des travaux de mise en conformité électrique (14 504 €), mise en conformité handicapés à l'Ecole de Bel Air (13 404 €) des travaux de réfection à l'Eglise de la Plage pour 4 022 €.
- 2138 « Autres constructions » : 16 054€ pour la rénovation du clocher porche
- 2151 « Réseaux de voirie » : 1 395 658 € dont 1 011 397 € pour l'aménagement de la Place de la Garluche, 75 890 € pour la place Félix Poussade, 108 887 € pour la rue du Jardin Public, 92 959 € pour les trottoirs Avenue de la Gare, 69 174€ pour la première tranche du comblement des fossés Rte de Baleste, 36 000 € pour diverses chaussées.
- 21538 « Autres réseaux » pour des travaux d'amélioration du système des feux pour 6 902 €
- 21578 « autres mat. Et outill. De voirie » 10 580 € pour des plaques de rues.
- 2182 « matériel de transport » 49 200 € pour l'acquisition d'un véhicule polybenne, d'un véhicule secours plage et d'une minipelle.
- 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour 41 720 €
- 2184 « Mobilier » une somme de 29 250 € répartie entre les divers services
- 2188 « Autres matériels » pour un montant de 168 600 € (dont 73 900 € pour le service environnement, 16 000 € pour les ateliers, 11 000 pour la cuisine centrale, 33 600 pour la police municipale (dont 11 300 de vidéo surveillance), 14 000 € pour le service des sports

Pour être tout à fait complet sur ces dépenses d'investissement, la Ville de Mimizan a dépensé 139 800 € dans le secteur de l'enseignement, 30 200 € dans celui de la culture, 117 800 € dans celui du sport, et 1 395 700€ dans celui de l'aménagement urbain.

IV - Les recettes d'investissement

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de trois types de ressources : les dotations fonds divers et réserves, les subventions et les emprunts.

RECETTES INVESTISSEMENT 2014

Libellé	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Part	2014/2013
Dotations, fonds divers et réserves	1 767 200	2 208 949	1 623 500	38,49%	-26,50%
Subventions d'investissement reçues	157 708	120 686	86 870	2,06%	-28,02%
Emprunts et dettes assimilées	750 000	29 820	1 380 000	32,71%	4527,77%
Opérations patrimoniales	0	1 259 397	53 542	1,27%	-95,75%
Transferts entre sections	1 940 629	1 809 000	1 074 810	25,47%	-40,60%
Immobilisations incorporelles		174 314	0	0,00%	-100,00%
Immobilisations corporelles	29 571	11 586	0	0,00%	-100,00%
Total investissement	4 645 108	5 613 752	4 218 722	100,00%	-24,86%

Les dotations et fonds divers s'élèvent à 1 623 500 € et représentent 38.50 % de nos ressources d'investissement globales. Ils sont constitués du F.C.T.V.A. pour 322 300 €, de la TLE pour 186 300 €, et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 114 812 €.

Les subventions reçues ont été réalisées à hauteur de 86 870 €. Nous avons bénéficié de 10 487 € de l'état pour l'acquisition de PV électroniques, la première tranche de l'opération urbaine collective et les travaux de restauration du clocher porche, 3 233 € du conseil général pour les mêmes travaux, et de 46 633 € de produit d'amendes reversées. Enfin 26 517 € ont été titrés pour non réalisation de places de stationnement.

Les emprunts, prévus à hauteur de 1 570 000 € au budget primitif ont été mobilisés pour 1 380 000 € auprès du Crédit foncier sur 15 ans au taux de 2.33 %.

Au total de l'ensemble des opérations réalisées, restes à réaliser et déficit 2013 reporté compris, la section d'investissement présente un déficit de 201 055 €, qui avec les restes à réaliser s'élève à 829 428 €. La section de fonctionnement dégageant un excédent total de 1 959 292 €, qui va couvrir en priorité et obligatoirement le besoin de financement d'investissement, l'année 2014 présente un reste à affecter de 1 129 864 € qu'il vous est proposé d'affecter ainsi :

+ 269 864 € en affectation complémentaire en Investissement

Et 860 000 € en report au budget fonctionnement 2015. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur VIDEAU Gaëtan :

« Je n'ai pas apprécié la remarque de l'opposition avec une erreur très importante dans la l'appréciation de la réalisation des emprunts.

Il y a une très grosse différence annoncée, lorsque nous faisons une erreur d'un zéro cela fait beaucoup tout de même.

Je tenais à le dire à l'opposition, il faudrait quand même vérifier les chiffres avant d'annoncer 500 000€.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Pourriez-vous préciser votre pensée ? »

Monsieur VIDEAU Gaëtan :

« Dans le « Vivre à Mimizan », il y a un chiffre qui est en décalage avec celui qui a été adopté lors du vote du budget. Il s'agit du seuil de l'endettement net de la collectivité. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Je n'ai toujours pas compris. Je pense qu'il y a une confusion. Lorsque nous avons un remboursement de capital qui s'élève à 900 000€ et que nous empruntons quasiment 1 400 000€, nous nous endettons donc de 500 000€ de plus.

Lorsque nous remboursons un capital et que nous empruntons un capital, faites la différence, nous avons bien 500 000€.

Je ne pense pas avoir fait d'erreur de calcul.»

Monsieur VIDEAU Gaëtan :

« Je parlais de l'endettement cumulé. J'ai donc trouvé le mauvais chiffre. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Cette année, nous avons remboursé exactement 890 000€. »

Monsieur VIDEAU Gaëtan :

« Nous avons donc 50 000€ d'écart. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« En capital, cette année, nous avons remboursé 890 000€, au compte 016 nous avons emprunté 1 380 000€. Lorsque nous faisons la différence entre ce que nous empruntons et ce que nous remboursons, nous avons une différence de 500 000€. »

Monsieur VIDEAU Gaëtan :

« Je suis d'accord sur le compte 016. »

Compte administratif 2014 Budget Annexe campings

Les charges générales de fonctionnement sont réalisées à 91.06 % des prévisions pour **618 989.32 €**.

Les charges de personnel réalisées à 98.55 % pour 547 273.18 €, sont à peu près identiques à celles de 2013.

Les charges financières s'élèvent à **93 795.47 €**.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à **92 068 €** pour 2014.

Les recettes de fonctionnement de produits des services ont été réalisées à 95.48% des prévisions pour **1 797 683.42 €**, en très légère augmentation par rapport à 2013 (+ 13 000 €)

10 mobilhomes ont été vendus pour **79 500 €** dont 7 au Camping Le Tatiou de Bias.

Les dépenses d'investissement sont constituées essentiellement par :

- L'acquisition d'un nouveau logiciel de réservation pour **14 300 €**
- Des travaux d'installation de containers semi -enterrés pour **52 480 €**
- Des travaux électriques au Camping du Lac pour **34 345 €**
- Du matériel informatique pour : **1 500 €**
- Du mobilier pour le nouvel accueil pour **4 650 €**
- L'achat de 10 Mobil-homes ont été acquis pour **184 000 €**
- L'achat de 2 cabanes lodges pour **13 000 €**
- Du rayonnage, frigos et congélateurs pour l'épicerie du Camping de la Plage pour **14 460.00 €**
- La conception d'un forage, l'aménagement paysagé, l'achat d'EPI et d'électroménager divers pour : **10 400 €**

Pour financer ces dépenses, outre les dotations aux amortissements pour **335 329.12 €**, un emprunt a été mobilisé auprès de la Caisse d'Epargne pour **88 000 €** sur 15 ans à un taux fixe de 2.57 %.

Nous avons également perçu une subvention émanant du Conseil Régional de 25 500 € pour la réalisation des travaux du bâtiment « Réception » et de l'aménagement de la voirie à l'entrée du Camping de la Plage.

L'exercice 2014 se termine sur un déficit d'investissement de 170 549.10 € auquel il faut ajouter un déficit des restes à réaliser pour 7 586.15 € financés par l'excédent de fonctionnement de 310 546.11 €. (Les restes à réaliser étant constitués de 172 586.15 € en dépenses pour l'acquisition de mobilhomes et d'un emprunt de 165 000 € en Recettes)

Il vous est proposé de reporter un excédent de 132 410.86 € sur l'exercice 2015, en section de Fonctionnement.

Compte administratif 2014 Budget Annexe M.A.C

Les dépenses et recettes s'élèvent à : 425 408.23 €

Elles se décomposent ainsi :

THEATRE : 290 671.17 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **192 039.13 €**

CINEMA : 134 737.06 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **27 325.99 €**

Cette subvention d'équilibre est en diminution de 38 343 € par rapport à l'exercice 2013.

Compte administratif 2014 Budget Annexe lotissement Pyramide

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Au 608 : des aides à la construction bois pour 5 000.00 € (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

0

L'exercice 2014 se termine avec un excédent de fonctionnement de : **30 549.26 €**

Il s'agit d'un budget en suréquilibre, nous avons des dépenses réalisées mais nous attendons des recettes.

Compte administratif 2014 Budget Annexe lotissement Route Noire

Les dépenses réelles s'élèvent à 42 400.76€.

Elles concernent des frais de conseil en ingénierie pour 835. 97€ et une contribution au SYDEC pour les réseaux secs du lotissement pour 41 564. 79 €

Les recettes réelles représentent la vente de quatre lots pour 103 500.01 €.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

Pour 2015, le budget sera soldé avec un solde créditeur.

Compte administratif 2014 Budget Annexe ZAC DES HOURNAIS

Les dépenses réelles s'élèvent à 1 025 181.58 €

Elles sont constituées par :

- | | |
|---|--------------|
| • Des frais de géomètre pour | 15 855.00 € |
| • Des frais de suivi juridique et contentieux pour | 1 479.01 € |
| • Des honoraires pour la maîtrise d'œuvre, mission SPS pour | 173 764.44 € |
| • Des travaux E.U, AEP, défense civile pour | 184 407.60 € |
| • De voirie et terrassement pour : | 403 222.30 € |
| • Un fonds de concours au SYDEC pour éclairage ET HTA-BT | 245 021.13 € |
| • Les frais financiers (intérêts de l'emprunt) pour | 35 097.66 € |

Les recettes réelles représentent l'acompte sur la vente à GARONA ATLANTIQUE (lot 1) soit 408 375 €.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

Compte administratif 2014 Budget Annexe exploitation forestière

DEPENSES FONCTIONNEMENT :

Charges générales = **49 718.75 €** réalisées à 61.08 % des prévisions.

Elles intègrent outre les charges courantes d'achat de vêtements de travail, petit matériel, entretien de matériels roulants, diverses cotisations (**21 851.64 €**), des frais d'assurance pour 3 708.19 €, des frais de garderie ONF pour 4 066.69 €, des travaux de sous solage et de nettoyage de certaines parcelles pour 20 092.23 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT sont constituées par :

- ❖ des ventes de bois pour un montant de : **177 089.75 €**
- ❖ la vente d'un véhicule NISSAN au budget principal pour **7 500 €**
- ❖ d'un broyeur de branches pour **5 454.17 €**
- ❖ de subventions (fonds européens) pour les travaux de reconstitution de certaines parcelles pour **59 784.31 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Elles sont constituées par :

- ❖ Des travaux de reboisement pour **39 796.96 €**
- ❖ L'acquisition d'un véhicule 4X4 pour **24 443.31 €** et d'un broyeur pour **26 250 €**.

L'exercice se termine sur un excédent d'Investissement de 2 237. 55 € auquel il faut ajouter des restes à réaliser de 23 500.67 € pour des travaux de reboisement, soit un déficit global d'Investissement de **21 263.12 €** financé par un excédent de fonctionnement de 139 239.52 €.

Il vous est donc proposé de reporter un excédent de fonctionnement de **117 976.40 €** sur l'exercice 2015.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur FORTINON Xavier :

« L'exécution 2014 est globalement conforme au budget qui avait été adopté avec de bons taux de réalisation tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement. Nous tenons cependant à faire quelques observations.

Tout d'abord sur les honoraires juridiques. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et d'investissement, nous les jugeons très élevées pour une commune de notre taille. Cela représente près de 150 000€ dont 116 000€ sur le BEA du casino que nous aborderons ultérieurement.

Ensuite, nous pensons que la mobilisation de l'emprunt à hauteur de 1 380 000€ n'était pas indispensable. Lorsque nous voyons que hors le reste à réaliser nous dégageons un excédent sur la section d'investissement de 398 000€, cela signifie que nous sommes en surfinancement, compte tenu du taux de réalisation de nos dépenses d'investissement et du niveau élevé de notre trésorerie liée à la trésorerie abondante de la ZAC des Hournails. En effet, cette mobilisation excessive contribue à fausser la présentation, je ne voudrais pas que le terme soit mal compris, cela minore artificiellement le besoin de financement de la section d'investissement.

Dans la mesure où sur l'exercice nous bénéficions de 461 500€ de produits exceptionnels, liés aux cessions foncières, il aurait été plus judicieux de les utiliser à se désendetter.

Enfin, le résultat 2014 constate une chute de l'épargne nette qui se situait en 2013 à 1 095 000€ et au terme de l'exercice 2014 qui n'est que de 606 000€. Nous voyons donc une baisse de nos marges de manœuvre de 400 000€.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous abstiendrons sur le vote du CA 2014 du budget principal.

Concernant la « ZAC des Hournails », nous n'avons pas la même appréciation au niveau des taux de réalisation, dans la mesure où les taux de réalisation que vous n'avez pas précisés, s'élèvent à 52% alors que comme vous l'avez bien précisé sur le taux de réalisation du budget principal, nous sommes sur des chiffres bien plus importants.

Cela témoigne bien d'une difficulté de commercialisation de cet espace et de fait un retard pris sur la programmation de travaux tant au niveau de la voirie et des réseaux divers.

Compte tenu de ce taux de réalisation sur ce compte administratif, l'opposition s'abstiendra. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Concernant l'épargne nette, ce sera la même remarque pour l'épargne brute, effectivement, elle est en baisse, nous le subissons.

L'Etat nous sert de moins en moins, à nous de naviguer avec cette contrainte. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Je n'ai pas la même explication à donner à cette baisse de l'épargne nette, vous le comprendrez. Si nous reprenons les chiffres que vous avez lus, vous avez vu que la baisse des dotations de l'Etat n'est pas à la hauteur des 400 000€ de la baisse de l'épargne nette, bien au contraire. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Nous parlons de 300 000€. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« 300 000€ c'est pour le budget primitif 2015, cela n'est pas pour l'exercice 2014. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Concernant la ZAC des Hournails, nous partageons les difficultés économiques. Effectivement, nous sommes courageux mais à la vitesse inférieure de ce que nous souhaiterions.

Néanmoins, tous les mimizannais peuvent le voir, il s'agit d'un projet qui évolue. Cependant, nous souhaiterions que cela aille plus vite mais nous subissons tous les mêmes effets de la conjoncture. »

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal. Monsieur Arnaud Bourdenx prend la présidence de l'assemblée et soumet les comptes administratifs 2014 au vote du Conseil.

Le conseil municipal par 21 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes Delest, Larroca, Olhasque, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez) vote en faveur du CA du budget principal.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le CA du budget annexe de la forêt.

Le conseil municipal par 24 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, Mrs Corbeaux, Videau, Doussang) vote en faveur du CA des budgets annexes campings, MAC, lotissement Route Noire.

Le conseil municipal par 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes Dulhoste, Jeangilles, Mrs Corbeaux, Videau, Doussang) vote en faveur du CA du budget annexe lotissement Pyramide.

Le conseil municipal par 16 VOIX POUR et 12 ABSTENTIONS (Mmes Delest, Larroca, Olhasque, Dulhoste, Jeangilles, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez, Corbeaux, Videau, Doussang) vote en faveur du CA du budget annexe ZAC des Hournails.

5- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, ZAC DES HOURNAIS, FORET

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes campings, M.A.C, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, ZAC des Hournails et forêt émis par le comptable public, sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

Il est donc demandé de bien vouloir approuver ces comptes de gestion 2014.

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

6- AFFECTATION DES RESULTATS 2014 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, ZAC DES HOURNAILS et EXPLOITATION FORESTIERE

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire

Vote :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL : 17 POUR et 12 ABSTENTIONS (Mmes Delest, Larroca, Olhasque, Dulhoste, Jeangilles, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez, Corbeaux, Videau, Doussang)

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE CAMPINGS : 26 POUR et 3 ABSTENTIONS (Mrs Corbeaux, Videau, Doussang)

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE : 24 POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes Dulhoste, Jeangilles, Mrs Corbeaux, Videau, Doussang)

AFFECTATION DU RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES FORET, MAC, ZAC DES HOURNAILS, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« Affectation du résultat 2014 budget principal ville

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2014 est de 1 959 292.01€. La section d'investissement présente un déficit cumulé de 829 428.43€. Il vous est donc proposé d'affecter à l'article 1068 de la section d'investissement 2015 un montant qui vient couvrir ce déficit auquel peut se rajouter un montant de 269 863.58€ nécessaire au financement de nos investissements 2015, 860 000€ demeurant en section de fonctionnement.

Affectation du résultat 2014 du budget Campings

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2014 est de 310 546.11€. La section d'investissement présente un déficit cumulé de 178 135.25€. Il vous est donc proposé d'affecter à l'article 1068 de la section d'investissement 2015 un montant qui vient couvrir ce déficit et le solde soit 132 410.86€ en excédent de fonctionnement sur l'exercice 2015.

Affectation du résultat 2014 du lotissement de la Pyramide

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2014 est de 30 549,26€. Il vous est donc demandé de reporter cet excédent de fonctionnement sur l'exercice 2015.

Affectation du résultat 2014 du lotissement Route Noire

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2014 est de 22 893.91€. Il vous est donc demandé de reporter cet excédent de fonctionnement sur l'exercice 2015.

Affectation du résultat 2014 de la ZAC des Hournails

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2015 est de 33 199.46€. Il vous est donc demandé de reporter cet excédent de fonctionnement sur l'exercice 2015, ainsi que l'excédent d'investissement qui est de 944 380.42€.

Affectation du résultat 2014 du budget Exploitation Forestière

L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2014 est de 139 239.52€. La section d'investissement présente un déficit cumulé de 21 263.12€. Il vous est donc proposé d'affecter à l'article 1068 de la section d'investissement 2015 un montant qui vient couvrir ce déficit et le solde soit 117 976.40€ en excédent de fonctionnement sur l'exercice 2015. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Concernant l'affectation de résultat du budget principal, une partition a été faite entre l'affectation sur l'investissement au delà de ce qui est obligatoire et le fonctionnement. Il nous semble que l'affectation complémentaire au 1068 qui vient abonder la section d'investissement du budget primitif 2015, ne semble pas être la plus utile possible.

De fait, cela diminue l'excédent de fonctionnement et nous ne pourrions pas faire marche arrière en cas de difficultés de fonctionnement.

Par précaution, je proposerais que l'affectation se fasse exclusivement en fonctionnement car dans cette hypothèse nous pourrions toujours le faire basculer sur la section d'investissement en cas de besoin. »

Monsieur le Maire :

« Il semblerait que nous attendons d'autres recettes, nous restons donc sur cela. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« De quelles recettes parlez-vous ? »

Monsieur le Maire :

« Je vous le dirai plus tard, pour le moment voilà ce que l'on me dit. »

Le conseil municipal approuve par 17 voix POUR et 12 ABSTENTIONS (Mmes Delest, Larroca, Olhasque, Dulhoste, Jeangilles, Mrs Badet, Ringeval, Fortinon, Pomarez, Corbeaux, Videau, Doussang) l'affectation du résultat 2014 du budget principal.

Le conseil municipal approuve par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mrs Corbeaux, Videau, Doussang) l'affectation du résultat 2014 du budget annexe campings.

Le conseil municipal approuve par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes Dulhoste, Jeangilles, Mrs Corbeaux, Videau, Doussang) l'affectation du résultat 2014 du budget annexe lotissement Pyramide.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE l'affectation du résultat 2014 des budgets annexes forêt, MAC, ZAC des Hournails, lotissement Route Noire.

Avant de passer à l'examen de la question n°7 de l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ringeval.

Monsieur RINGEVAL Alain :

« Je souhaite intervenir avant que d'autres intervenants vous interrogent sur le contenu du budget 2015 que vous allez présenter. Son élaboration telle que vous l'avez organisée, nous interpelle une fois encore. Pourtant nous devrions être habitués à votre fonctionnement en la matière. Mais sommes-nous naïfs, nous espérons toujours qu'un véritable débat démocratique s'installe enfin.

En effet, l'ensemble des élus du Conseil Municipal a reçu les documents budgétaires finalisés 4 jours avant que la commission des finances chargée d'étudier le budget ne se soit réunie, lundi 23 mars, 2 jours avant ce Conseil Municipal.

Pour quoi faire ? Entériner des choix faits par d'autres sans possibilité réelle d'en débattre puisque déjà imposés à l'ensemble des élus.

D'ailleurs, combien d'élus ont participé à cette commission ? Est ce bien sérieux, alors que le vote du budget est un acte majeur dans la gestion de notre commune. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Je ne vais pas commenter les délais, l'important est l'envoi des documents. »

Monsieur RINGEVAL Alain :

« Je ne parlais pas du délai d'envoi des documents mais de la réunion de la commission. C'est cette dernière qui doit préparer le budget avant le vote en Conseil Municipal. Cependant, elle a eu lieu une fois que les élus ont reçu tous les documents à savoir le budget finalisé. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« La commission a eu lieu mais peu d'élus étaient présents. »

Monsieur RINGEVAL Alain :

« Cela intéresse qui d'assister à cette commission, une fois que le budget a été vu par tous les élus. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Notre devoir est d'inviter les élus. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Le sens de l'observation de Monsieur Ringeval, n'a d'autre but que de constater qu'en début de mandat, nous avons à l'unanimité adopté un règlement intérieur.

Celui-ci indique clairement et précisément que les commissions préparent en amont les questions prévues à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Cela est écrit comme cela dans le règlement intérieur. Il n'est nullement inscrit que les commissions préparent ces questions et se réunissent postérieurement à l'envoi et à la réception des rapports adressés à l'ensemble des conseillers municipaux.

La moindre des choses, et cela se passait de cette façon par le passé, est que les commissions puissent se réunir avant que les documents ne soient complètement finalisés afin que ce soit les commissions qui les élaborent. »

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, M.A.C, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, ZAC DES HOURNAILS, FORET

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire, Monsieur CASSAGNE Guy, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur CORBEAUX Daniel, Madame DELEST Marie-France, Monsieur DOUSSANG François

Vote :

BP 2015 BUDGET PRINCIPAL VOTE A BULLETIN SECRET : 16 POUR, 12 CONTRE et 1 BLANC

BP 2015 BUDGETS ANNEXES CAMPINGS, FORET, MAC, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE : UNANIMITE

BP 2015 ZAC DES HOURNAILS : 17 POUR, 11 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Corbeaux, M. Videau, M.Doussang), 1 ABSTENTION (Mme Jeangilles)

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Le budget 2015 de la ville de Mimizan, toutes sections confondues et restes à réaliser 2014 compris, s'élève à 18 982 542 €, dont 4 722 692 € consacrés à l'investissement.

Ce budget, cette année encore, fait à nouveau face à la diminution des dotations de l'état versées aux collectivités locales. De plus, si la Ville n'est plus directement contributrice au F.P.I.C., puisque c'est la Communauté de Communes qui le prend totalement en charge, elle l'est via la dotation de solidarité communautaire qui en supporte les effets.

- I - Le fonctionnement 2015 :

Cette section s'équilibre en 2015 à 14 259 850 euros, compte tenu des écritures d'ordre.

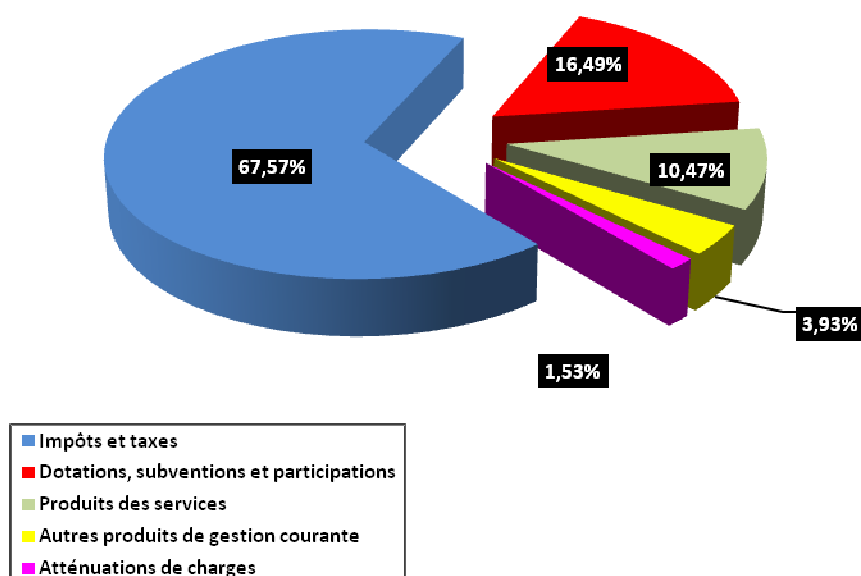
Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour 2015 à 13 275 850 € contre 13 244 630 € au Budget Primitif 2014, soit une très légère hausse limitée à 0.23 %. Si l'on n'examine que les recettes de gestion, elles sont à peu près identiques (+ 0.2 %). Les recettes 2015 de la ville de Mimizan comprennent essentiellement les impôts et taxes à 63%, les dotations subventions et participations à 15 % et les produits des services à 10 %.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Impôts et taxes	9 027 190	8 911 393	8 950 400	62,77%	-0,85%	0,44%
Dotations, subventions et participations	2 275 890	2 365 522	2 183 900	15,32%	-4,04%	-7,68%
Produits des services	1 339 850	1 363 093	1 387 400	9,73%	3,55%	1,78%
Autres produits de gestion courante	373 500	518 983	521 000	3,65%	39,49%	0,39%
Atténuations de charges	202 000	381 904	203 000	1,42%	0,50%	-46,85%
Excédent de fonctionnement	970 000	970 000	860 000	6,03%	-11,34%	-11,34%
Produits exceptionnels	26 000	253 728	30 000	0,21%	15,38%	-88,18%
Produits financiers	200	128	150	0,00%	-25,00%	17,19%
Transferts entre sections	123 500	106 754	124 000	0,87%	0,40%	16,15%
Total fonctionnement	14 338 130	14 871 505	14 259 850	100,00%	-0,55%	-4,11%

Recettes de gestion 2015



1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes, première ressource de la collectivité avec 8 950 400 €, est en diminution de 0,85 % par rapport au BP 2014.

IMPOTS ET TAXES 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Contributions directes	4 697 920	4 718 120	4 844 300	54,12%	3,12%	2,67%
Attribution de compensation	2 520 600	2 520 606	2 520 600	28,16%	0,00%	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	1 128 670	949 935	875 000	9,78%	-22,48%	-7,89%
Droits de place	89 000	75 839	80 000	0,89%	-10,11%	5,49%
Droits de stationnement	165 000	173 004	170 000	1,90%	3,03%	-1,74%
Taxe sur l'électricité	120 000	120 406	120 500	1,35%	0,42%	0,08%
Impôt sur les spectacles	1 000	725		0,00%	-100,00%	-100,00%
Prélèvement produits jeux casinos	15 000	60 204	50 000	0,56%	233,33%	-16,95%
Droits de mutation	290 000	292 554	290 000	3,24%	0,00%	-0,87%
Autres taxes diverses				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Total	9 027 190	8 911 393	8 950 400	100,00%	-0,85%	0,44%

Les contributions directes avec un produit attendu de 4 844 300 € représentent la part prépondérante de ce poste (54%), en évolution de 2.67 % par rapport au produit encaissé 2014. Cette augmentation ne repose que sur le dynamisme de nos bases, avec des taux maintenus à l'identique.

La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 38 % de ce chapitre et diminuent de 75 000 € (augmentation de notre participation au FPIC).

Les autres taxes

Elles représentent un montant global de 740 500 € et sont en diminution de 1.70 % par rapport au réalisé 2014.

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations sont en diminution de 4.04 % par rapport au budget 2014.

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotation forfaitaire	1 647 600	1 647 661	1 383 000	63,33%	-16,06%	-16,06%
Dotation nationale de péréquation		30 612				-100,00%
Dotation instituteur	2 800	2 808	2 800	0,13%	0,00%	-0,28%
Dotation générale décentralisation				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Autres	85 700	110 660	268 800	12,31%	213,65%	142,91%
Départements	21 000	31 990	24 300	1,11%	15,71%	-24,04%
Gfp de rattachement		2 000				
Autres organismes	278 900	290 942	282 700	12,94%	1,36%	-2,83%
Compensation perte taxe additionnelle		928		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Fonds départemental T.P.	10 500	11 464	11 000	0,50%	4,76%	-4,05%
Dot. unique compens. spécifiques TP	30 730	30 731	20 300	0,93%	-33,94%	-33,94%
Compensation Exo taxes foncières	56 190	56 197	45 000	2,06%	-19,91%	-19,92%
Compensation exo taxes habitation	120 970	120 979	144 000	6,59%	19,04%	19,03%
Dotation de recensement	20 500	20 499		0,00%	-100,00%	-100,00%
Autres attributions et participations	1 000	8 051	2 000	0,09%	100,00%	-75,16%
Total	2 890	2 275 522	2 183 900	100,00%	-4,04%	-7,68%

La DGF, qui représente 63.3% de ce poste (1 383 000 €), n'est qu'une estimation car, à ce jour nous n'avons toujours pas reçu la notification. Elle diminue de 16 % par rapport à la notification 2014. En effet, la dotation forfaitaire a été ponctionnée de 100 000 € en 2014. Durant 3 années (2015, 2016, 2017) cette ponction serait accrue de 240 000 € en moyenne. Par ailleurs, l'ensemble des compensations fiscales stagne à 210 000 €.

Les subventions en provenance de l'Etat sont en forte augmentation (+ 158 000 €) du fait surtout de la création d'emplois aidés recrutés au sein de la Ville de Mimizan pour lesquels nous avons une participation de 230 000 €.

Les 24 300 € de subventions du conseil général sont dédiées au CLSH (4 000 €), à la crèche (15 000€) à la médiathèque (3 700 €) et au musée (1 200 €).

3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services avec un montant de 1 387 400 € sont en évolution de 3.55 % par rapport aux prévisions 2014.

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2015

libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions et redevances funéraires	4 500	10 188	10 000	0,72%	122,22%	-
Droits station et loc domaine port fluvial	22 000	18 802	20 250	1,46%	-7,95%	7,70%
Redevance occup domaine public communal	124 500	115 305	133 500	9,62%	7,23%	15,78%
Autres droits stationnement et location	5 000	0	10 000	0,72%	100,00%	#DIV/0!
Location droits de chasse et de pêche	5 800	5 782	5 800	0,42%	0,00%	0,31%
Travaux	4 500	3 855	4 500	0,32%	0,00%	16,73%
Droits services culturels	9 800	12 440	8 300	0,60%	-15,31%	-33,28%
Droits des services à caractère de loisirs	180 000	178 221	184 000	13,26%	2,22%	3,24%
Droits des services à caractère social	612 000	687 871	694 000	50,02%	13,40%	0,89%
Droits des services péri-scolaires	147 000	129 623	133 000	9,59%	-9,52%	2,61%
Autres prestations de services	33 200	30 283	35 000	2,52%	5,42%	15,58%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 600	4 344	4 500	0,32%	-2,17%	3,59%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	31 500	26 125	10 800	0,78%	-65,71%	-58,66%
Au GFP de rattachement	7 000	7 387	7 000	0,50%	0,00%	-5,24%
Aux autres organismes	3 000	559	3 000	0,22%	0,00%	436,67%
Par les budgets annexes et régies municipales	56 000	47 333	63 800	4,60%	13,93%	34,79%
Par les C.C.A.S.	5 000	6 127	7 200	0,52%	44,00%	17,51%
Par GFP de rattachement	67 300	62 405	35 600	2,57%	-47,10%	-42,95%
Par les autres redevables	7 500	5 183	6 350	0,46%	-15,33%	22,52%
Autres produits d'activités annexes	9 650	11 260	10 800	0,78%	11,92%	-4,09%
Total	1 339 850	1 363 093	1 387 400	100,00%	3,55%	1,78%

Deux baisses notables : la participation des campings (-40 000 € suite à la décision de la Ville ne plus assurer les animations) et de la Communauté de Communes aux travaux effectués par les services de la Ville(- 44 000 € car en 2014 travaux sur les berges suite aux tempêtes).

Une augmentation notable : la participation du service environnement à l'aménagement paysager sur la ZAC des HOURNAILS (30 000 €).

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste est en très forte augmentation du fait de la récupération dans notre budget principal de l'excédent du budget annexe forêt pour 301 000 € (+159 000 € par rapport aux prévisions de 2014), qui provient de la vente de pins sur des parcelles acquises cette année (vente aux enchères).

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Revenu des immeubles	231 000	237 429	220 000	42,23%	-4,76%	-7,34%
Produits divers		475		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Excédents budgets annexes adm	142 000	144 000	301 000	57,77%	111,97%	109,03%
Total	373 000	381 904	521 000	100,00%	39,68%	36,42%

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ils sont identiques aux prévisions 2014.

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Recouv./créances admises en non valeur	0			0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Produits exceptionnels divers	20 000	48 555	24 000	80,00%	20,00%	-50,57%
Autres produits exceptionnels de gestion	5 000	5 708	5 000	16,67%	0,00%	-12,40%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 000	50	1 000	3,33%	0,00%	1900,00%
Produits des cessions d'immobilisations		464 670		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Total	26 000	518 983	30 000	100,00%	15,38%	-94,22%

6) Les opérations d'ordre (chapitres 042)

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes liées aux travaux en régie, c'est à dire des travaux d'investissement effectués par les services municipaux eux mêmes, soit 120 000€.

7) *L'excédent de fonctionnement*

Il correspond aux résultats affectés de l'exercice précédent 860 000€ contre 970 000€ en 2014.

Les dépenses de fonctionnement

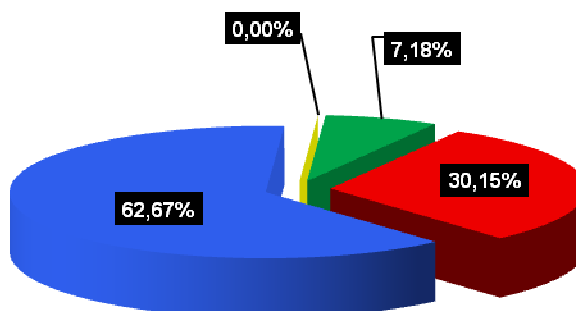
Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 12 366 550 euros en 2015 contre 12 763 630 euros en 2014, soit une diminution de 3.11%. Si l'on ne prend en compte que les dépenses de gestion courante, elles diminuent de 2.24 %, du fait en partie de la disparition du chapitre 014 « atténuation de produits » où apparaissait notre contribution au FPIC.

Les dépenses réelles se répartissent principalement entre les charges à caractère général (28.61%), les charges de personnel (59.46%), les autres charges de gestion courante (6.82%) et les charges financières (3.26%).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Charges à caractère général	3 691 310	3 395 950	3 538 000	24,81%	-4,15%	4,18%
Charges de personnel	7 310 050	7 231 608	7 352 900	51,56%	0,59%	1,68%
Atténuation de produits	184 000	0	0	0,00%	-100,00%	#DIV/0!
Autres charges de gestion courante	816 300	801 385	842 300	5,91%	3,19%	5,11%
Charges financières	394 000	374 428	403 000	2,83%	2,28%	7,63%
Charges exceptionnelles	36 500	34 032	36 000	0,25%	-1,37%	5,78%
Op d'ordre de transferts entre sections	604 500	1 074 510	607 000	4,26%	0,41%	-43,51%
Virement Section Investissement	970 000	0	1 286 300	9,02%	32,61%	#DIV/0!
Dépenses imprévues	331 470	0	194 350	1,36%	-41,37%	#DIV/0!
Total	14 338 130	12 911 913	14 259 850	100,00%	-0,55%	10,44%

DEPENSES DE GESTION 2015



■ Charges à caractère général
 ■ Charges de personnel
■ Atténuation de produits
 ■ Autres charges de gestion courante

1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ce poste de 1 978 135 €, qui représente plus de la moitié des charges générales, diminue de 1.48% de B.P. à B.P.

C'est sur ce poste que l'on constate l'effort consenti par les services.

ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Achats d'études, prestations de service	34 200	29 137	30 900	1,56%	-9,65%	6,05%
Eau et assainissement	115 000	123 068	122 000	6,17%	6,09%	-0,87%
Energie, électricité	448 000	428 920	440 000	22,24%	-1,79%	2,58%
Combustibles	140 000	101 048	120 000	6,07%	-14,29%	18,76%
Carburants	150 100	131 279	135 200	6,83%	-9,93%	2,99%
Alimentation	478 150	485 385	497 180	25,13%	3,98%	2,43%
Autres fournitures non stockées	116 000	105 837	110 715	5,60%	-4,56%	4,61%
Fournitures d'entretien	41 460	31 582	38 660	1,95%	-6,75%	22,41%
Fournitures petit équipement	335 020	359 885	346 800	17,53%	3,52%	-3,64%
Fournitures voirie	46 000	36 928	29 200	1,48%	-36,52%	-20,93%
Vêtements de travail	30 850	29 181	30 850	1,56%	0,00%	5,72%
Fournitures administratives	19 200	17 899	20 050	1,01%	4,43%	12,02%
Livres, disques	23 500	22 115	24 810	1,25%	5,57%	12,19%
Fournitures scolaires	26 300	25 466	28 700	1,45%	9,13%	12,70%
Autres matières et fournitures	4 170	2 136	3 070	0,16%	-26,38%	43,73%
Total	2 007 950	1 929 866	1 978 135	100,00%	-1,48%	2,50%

2) Les services extérieurs (compte 61)

Ce poste est en diminution de 38 000€, soit 3.74 % de BP à BP.

Cette diminution impacte particulièrement l'entretien du matériel roulant (-10 000 €, la formation (-15 600 € du fait en 2014 d'acquisition de logiciels entraînant des besoins spécifiques en formation).

SERVICES EXTERIEURS 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Contrats de prestation de service	235 650	190 718	211 360	21,66%	-10,31%	10,82%
Locations	160 100	154 103	136 700	14,01%	-14,62%	-11,29%
Entretien réparation batiments, terrains	51 800	52 137	41 300	4,23%	-20,27%	-20,79%
Entretien voies, réseaux, bois et forêts	36 000	64 426	50 000	5,12%	38,89%	-22,39%
Entretien matériel roulant	40 000	29 395	30 000	3,07%	-25,00%	2,06%
Autres biens mobiliers	59 500	62 996	56 850	5,83%	-4,45%	-9,76%
Maintenance	241 750	215 696	197 970	20,29%	-18,11%	-8,22%
Primes d'assurances	72 000	70 621	170 000	17,42%	136,11%	140,72%
Etudes et recherches	43 100	7 600	23 200	2,38%	-46,17%	205,26%
Documentation générale et technique	18 270	15 959	17 965	1,84%	-1,67%	12,57%
Versements à organismes formation	55 200	49 659	39 600	4,06%	-28,26%	-20,26%
Frais de colloques et séminaires	240	130	230	0,02%	-4,17%	76,92%
Autres frais divers		110	500	0,05%	#DIV/0!	354,55%
Total	1 610 013	913 550	975 675	100,00%	-3,74%	6,80%

2) Les autres services extérieurs (compte 62)

Ce poste diminue de près de 14.41 % de BP à BP soit 86 360 €, principalement sur le poste honoraires, du fait du transfert de certaines dépenses en Investissement.

Le poste publications augmente de 20 000 € compte tenu de la parution de 6 magazines municipaux contre 3 en 2014 .

AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Indemnités au comptable et régisseurs	2 000	1 849	2 000	0,39%	0,00%	8,17%
Honoraires	121 700	32 620	56 850	11,08%	-53,29%	74,28%
Frais d'actes et de contentieux	8 000	29 275	15 000	2,92%	87,50%	-48,76%
Annonces et insertions	18 970	24 296	18 800	3,66%	-0,90%	-22,62%
Fêtes et cérémonies	169 350	155 142	158 080	30,82%	-6,65%	1,89%
Catalogues et imprimés	22 170	15 162	17 340	3,38%	-21,79%	14,36%
Publications	10 400	6 534	30 700	5,98%	195,19%	369,85%
Divers		1 828	1 000	0,19%	#DIV/0!	-45,30%
Transports de biens	30 000	16 660	9 000	1,75%	-70,00%	-45,98%
Transports collectifs	41 500	35 076	39 000	7,60%	-6,02%	11,19%
Voyages et déplacements déménegt	7 000	16 374	2 000	0,39%	-71,43%	-87,79%
Missions	5 000	2 634	5 000	0,97%	0,00%	89,83%
Réceptions	4 800	4 503	5 600	1,09%	16,67%	24,36%
Frais d'affranchissement	37 200	34 169	35 000	6,82%	-5,91%	2,43%
Frais de télécommunications	79 500	73 607	79 500	15,50%	0,00%	8,01%
Services bancaires et assimilés	5 000	1 380	2 820	0,55%	-43,60%	104,35%
Concours divers	28 700	28 544	27 240	5,31%	-5,09%	-4,57%
Frais de nettoyage des locaux	8 060	5 328	8 060	1,57%	0,00%	51,28%
Au CCAS	0	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Total	599 350	484 981	512 990	100%	-14,41%	5,78%

Au total, les charges générales, ou chapitre 011, diminuent de près de 4% de BP à BP, sur cet exercice mais augmentent de 4.18 % par rapport au réalisé.

4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 51.50 % des dépenses de fonctionnement en 2015 mais près de 63% de nos charges de gestion.

Elles évoluent 0.59 % de budget à budget, mais si l'on tient compte de la participation de l'Etat prévue pour les contrats aidés de 230 000 € pour 2015,(pour une dépense de : 432 900€)soit un montant de 7 122 900€ , elles diminuent de près de 2 % de BP à BP.Si l'on s'en tient au réalisé 2014 : (7 231 608 -68 392 aides Etat) 7163 216, la diminution est de 40 300€, car, de plus, plusieurs éléments s'imposent à nous au 1^{er} Janvier 2015 :

- +24 300 € en matière pour les avancements de grades
- + 66 500 € en matière de réforme de la catégorie C
- + 37 900€ pour les avancements d'échelon
- Ainsi que l'augmentation des charges patronales CNRACL et IRCANTEC

L'embauche des emplois aidés et l'effort consenti par les services nous permet de réduire le coût des emplois saisonniers de 120 000 €

CHARGES DE PERSONNEL 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Personnel affecté par GFP de rattachement	90 000	76 473	39 000	0,53%	-56,67%	-49,00%
Autre personnel extérieur	45 000	45 132	45 000	0,61%	0,00%	-0,29%
Cotisations versées au FNAL	20 621	20 004	21 465	0,29%	4,09%	7,30%
Cotisation centre de gestion	90 864	86 933	91 430	1,24%	0,62%	5,17%
Rémunération principale	3 372 790	3 327 722	3 463 690	47,11%	2,70%	4,09%
NBI, supplément familial	66 069	71 950	70 030	0,95%	6,00%	-2,67%
Autres indemnités	512 159	546 124	557 765	7,59%	8,90%	2,13%
Rémunérations non titulaires	719 932	693 730	457 500	6,22%	-36,45%	-34,05%
Rémunérations des apprentis	17 172	17 591	15 020	0,20%	-12,53%	-14,62%
Emplois d'avenir		65 073	122 430			88,14%
Autres emplois d'insertion	84 383	22 841	250 000	3,40%	196,27%	994,52%
Cotisations URSSAF	782 714	764 480	757 775	10,31%	-3,19%	-0,88%
Cotisation caisse de retraite	1 162 692	1 116 605	1 204 340	16,38%	3,58%	7,86%
Cotisation ASSEDIC	45 454	46 522	51 455	0,70%	13,20%	10,60%
Cotisation assurance personnel	237 000	251 167	143 000	1,94%	-39,66%	-43,07%
Versement au FNC du supplt familial	13 500	13 445	10 000	0,14%	-25,93%	-25,62%
Allocations chômage versées directement		14 237	0	0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Versement aux autres œuvres sociales	36 000	38 166	39 000	0,53%	8,33%	2,19%
Médecine du travail, pharmacie	13 700	13 413	14 000	0,19%	2,19%	4,38%
Total	7 050	7 310 608	7 352 900	98,33%	0,59%	1,68%

5) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

C'est un poste qui augmente de 3 % entre les deux budgets. Cela s'explique par une augmentation de la subvention au CCAS de 13 % justifiée par de nouvelles prestations : la bourse au permis, la prise en charge de l'entretien du bâtiment du Centre Médico Social, qui à compter du 09 Mars, n'est plus assuré par un agent de la ville et l'organisation de la manifestation « senior expo ».

Le poste contribution aux organismes de regroupement augmente du fait de notre participation financière à l'entretien de l'éclairage public payée au SYDEC (9 mois en 2014).

Par contre, le déficit du budget MAC diminue de 16 000 € (départ Mme Lucille MEZIAT).

Le montant attribué aux associations reste stable.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2015

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions, brevets	4 000	5 658	5 000	0,49%	25,00%	-11,63%
Déficit des budgets annexes administratifs	238 000	219 365	203 000	29,16%	-14,71%	-7,46%
Indemnités et frais de mission des élus	155 000	154 524	155 000	18,99%	0,00%	0,31%
Cotisation retraite/formation	9 000	2 265	9 000	1,10%	0,00%	297,35%
Pertes sur créances irrécouvrables	20 000	2 171	2 000	2,45%	-90,00%	-7,88%
Créances éteintes		25	5 000			
Contributions aux organismes de regroupmnt	72 000	106 433	123 500	8,82%	71,53%	16,04%
Autres contributions obligatoires	7 100	6 665	7 100	0,87%	0,00%	6,53%
Subvention au CCAS	145 000	140 000	164 000	17,76%	13,10%	17,14%
Subvention fonctionnement associations	166 000	164 025	168 500	20,34%	1,51%	2,73%
Charges diverses de gestion courante	200	254	200	0,02%	0,00%	-21,26%
Total	816 300	801 385	842 300	100,00%	3,19%	5,11%

6) Les charges financières

D'un montant de 403 000 € elles sont en augmentation de 9 000€ par rapport à 2014 et tiennent compte du nouvel emprunt souscrit en 2014.

7) Les dépenses imprévues

Elles s'élèvent à 194 350 €.

- II - L'investissement 2015

Le budget investissement 2015 s'élève à 4 722 692 €, dont 3 260 573 € de dépenses d'équipement, restes à réaliser compris.

Les recettes d'investissement

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotations, fonds divers et réserves	1 630 812	1 623 500	1 449 292	31,02%	-11,13%	-10,73%
Subventions d'investissement reçues	134 520	86 870	151 000	3,23%	12,25%	73,82%
Emprunts et dettes assimilées	1 380 000	1 380 000	0	0,00%	-100,00%	-100,00%
Produit des cessions	450 000		1 176 000	25,17%	161,33%	#DIV/0!
Immobilisations incorporelles				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Subventions d'équipement reçues				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Opérations patrimoniales	53 544	53 542	3 100	0,07%	-94,21%	-94,21%
Transferts entre sections	604 500	1 074 810	607 000	12,99%	0,41%	-43,52%
Virement section fonctionnement	970 000	0	1 286 300	27,53%	32,61%	#DIV/0!
Immobilisations corporelles				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Total investissement	5 223 376	4 218 722	4 672 692	100%	-10,54%	10,76%

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de ressources propres d'origine interne et externe.

Les ressources d'origine interne : elles représentent l'ensemble de l'autofinancement dégagé par la commune, soit 1 099 292 € d'excédent de fonctionnement antérieur affectés au 1068, 1 286 300 de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, 610 100 € de dotations aux amortissements et d'opérations patrimoniales, ce qui représente un montant total de 2 995 692 € alors qu'il était de 2 742 856 € en 2014.

Les ressources d'origine externe : elles comprennent le F.C.T.V.A. pour 250 000€, la taxe d'aménagement pour 100 000€, et le produit des amendes de police pour 40 000€. Nous bénéficions de subventions du Conseil général de 64 000€ pour l'Opération Urbaine Collective, 13 000 € du FAEC et 34 000 € pour des travaux dans les bâtiments scolaires.

Les produits des ventes s'élèvent à 1 176 000 € (régularisation vente Reynaud Maison « Simjean » pour 350 000 € de 2013 non pris en charge comptablement) Terrain Av de Leslurgues pour 251 700 €, Bâtiment Rue du Stade pour 300 000 € + terrains Av du Courant et Château d'eau pour 265 800 € + ventes divers matériels des services techniques (8 500 €)

Les dépenses d'investissement

Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Part	Evolutio n BP à BP	Evolutio n CA à BP
Emprunts et dettes assimilés	918 000	912 829	977 000	24,16%	6,43%	7,03%
Immobilisations incorporelles	179 250	228 019	293 200	7,25%	63,57%	28,59%
Immobilisations corporelles	2 474 640	2 180 527	1 981 000	48,98%	-19,95%	-9,15%
Subventions d'équipement versées	300 000	338 888	308 000	7,62%	2,67%	-9,11%
Dépenses imprévues	149 961	0	156 964	3,88%	4,67%	#DIV/0!
Résultat d'investissement reporté	599 218	599 218	201 055		-66,40%	-66,40%
Autres immobilisations financières		0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Subventions d'investissement reçues				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Op d'ordre de transferts entre sections	123 500	106 754	124 000	3,07%	0,40%	16,15%
Opérations patrimoniales	53 544	53 542	3 100	0,08%	-94,21%	-94,21%
Emprunt annulé sur exercice antérieur				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Total	4 798 113	4 419 777	4 044 319	100%	-15,70%	-8,49%

Elles sont principalement constituées du remboursement de notre dette (977 000 €) et des dépenses d'équipement.

1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilés correspondent au remboursement de la dette en capital pour 946 800 €, au remboursement de l'EPFL pour 22 500€ (Caliot) et des emprunts voirie de la CCM pour 7 700 €.

2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21)

Les immobilisations incorporelles

D'un montant de 293 200 €, elles englobent à la fois des acquisitions de logiciel pour 63 200€ et des frais d'études dans le cadre de la mise en place du P.L.U. pour 5 000€, 6 000€ d'accompagnement dans la réflexion sur la cité du , 10 000€ pour une étude sur les arènes, 20 000€ pour le Centre Nautique, 100 000 € pour AMO/juridique et 84 000€ d'études urbanistiques.

Les subventions d'équipement

Ces subventions d'équipement seront versées au SYDEC pour 300 000€ et ce afin de poursuivre l'action débutée en 2013 de rénovation de notre éclairage public, et 8 000 € pour la Banque numérique du savoir en Aquitaine.

Les immobilisations corporelles

Elles représentent l'essentiel des dépenses d'équipement et sont ventilées aux articles suivants :

- au 2111 : acquisitions de foncier pour 25 000€ (Rue des Forestiers)
- au 2117 : acquisition parcelles forestières pour 290 000 €
- au 2128 : Aménagement allées du cimetière (20 000€) et aménagement accès plage Garluche (10 000€)
- au 21311 : Aménagement bureaux Hôtel de Ville pour 80 000 €
- au 21312 : Aménagement 2 classes Ecole Maternelle Bourg pour 96 000€
- au 2135 : Travaux Eglise Plage pour 10 000 €, Espace Jeunes pour 4 300€, travaux arènes pour 20 000 €.
- Au 2138 : Travaux clocher Porche pour 6 000 €, le Club House du Golf pour 180 000€, et la toiture du CLSH pour 10 000€
- Au 2151 : Travaux aménagement Esplanade Garluche pour 308 500€, les trottoirs Av. de Bordeaux pour 150 000€, la Route de l'Abbaye pour 18 000 €, la Rue du Casino pour 275 000€, la Rue de la Poste pour 20 000€, la Rue de Méric Castors pour 20 000€, le cheminement piéton côté balnéo pour 19 000 € et divers travaux pour améliorer la collecte des ordures ménagères pour 28 000 €.
- Au 21538 : traitements ponctuels sur notre réseau pluvial pour 50 000 €
- au 215 68 : matériel incendie pour 5 000 € (bouches à incendie)
- au 2182 : l'acquisition d'une balayeuse pour 145 000 € et de cyclos pour la Police Municipale pour 3 000 €
- au 2183 : 31 000€ d'équipements informatiques,
- au 2184 : les dépenses de mobilier se répartissent sur l'ensemble de nos structures pour 13 900 €
- au 2188 : 143 300 € se répartissent notamment entre une aire de jeux au jardin public (14 800€), les équipements en outillage des ateliers et des espaces verts (55 000€) le renouvellement du matériel au Parnasse pour 18 000€, à la Cuisine Centrale pour 12 000€, à la Police Municipale pour 17 000€.

A l'ensemble de ces dépenses inscrites au budget primitif, il convient de rajouter les 678 373€ de restes à réaliser qui comprennent principalement la rénovation de l'éclairage public (181 843€), les frais d'études (121 494€ dont 80 396€ pour la Cité des Sports), les travaux de réhabilitation des classes de l'Ecole Maternelle (50 872€), l'aménagement de l'esplanade de la Place de la Garluche (224 869€).

4) Les dépenses imprévues (chapitres 020):

Un montant de 156 964€ a été retenu pour faire face à des impondérables

Ce budget 2015 dans un contexte toujours contraint, a été équilibré comme nous nous y étions engagés, sans recours à une hausse de la fiscalité. Néanmoins, ce budget met en évidence les limites auxquelles nous nous trouvons confrontés de par la politique d'austérité que souhaite nous imposer l'Etat. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Nous avons étudié attentivement vos propositions budgétaires pour l'exercice 2015.

Nous savons tous que l'exercice s'effectue dans un cadre contraint par l'effort important que l'Etat demande aux collectivités territoriales.

Cet effort se traduit pour notre commune par une baisse de 264 000€ de la DGF et une augmentation de 75 000€ du fonds de péréquation soit une baisse de recettes évaluée à 339 000€. Face à cela, vous apportez des réponses que nous ne partageons pas.

La première réponse que vous apportez est le recours massif à des emplois aidés générateurs de financements importants de l'Etat mais facteurs de précarisation importante des agents de la collectivité.

Vous compensez la baisse de la DGF par les aides à ces emplois. Il nous semble que c'est une action à courte vue qui ne pourra s'inscrire dans la durée. Les métiers des collectivités se sont beaucoup professionnalisés. Nous vous rappelons que la voie classique est l'entrée après l'obtention d'un concours pour les emplois statutaires. Depuis 3 conseils municipaux nous en sommes à 20 créations d'emplois en CAE soit un effectif représentant près de 15% de l'ensemble du personnel communal. Nous craignons pour l'équilibre de l'organisation.

La deuxième réponse que vous apportez est le reversement par le budget forêt de 301 000€ liés à des ventes importantes en 2015. Cette réponse revêt un caractère exceptionnel qui sauf modification du plan de gestion ne pourra s'inscrire dans la durée.

La troisième réponse que vous apportez est la vente en urgence de terrains et de propriétés communales sans une véritable stratégie patrimoniale mais avec comme seul objectif affiché, « engranger des recettes ».

Cela nous conduit à vendre des parcelles qui, pour nous, constituent le patrimoine naturel de la commune.

Ces décisions auront un impact négatif sur l'image de cette même commune. Nous cédonz du patrimoine bâti en centre Bourg alors qu'il pourrait apporter de réels services.

Nous comprenons la nécessité de trouver des recettes mais nous considérons que cette gestion du patrimoine devrait s'appuyer sur une stratégie claire et ayant un minimum fait l'objet d'un débat comme un des conseillers de la majorité l'a proposé lors du précédent Conseil Municipal.

Nous aurions préféré travailler avec vous sur un véritable programme d'économie dans les dépenses de fonctionnement qui est à nos yeux la seule réponse efficace face à une baisse durable de nos recettes courantes. Vous avez fait un choix différent car les dépenses de gestion continuent de progresser de 2,6% par rapport au réalisé de l'exercice 2014. Les montants des honoraires et principalement de vos conseils juridiques s'élèvent pour l'exercice 2015 à 162 000€, fonctionnement et investissement confondus.

La subvention au CCAS progresse de 24 000€ alors que ce dernier a enregistré un excédent de fonctionnement de 80 000€ en fonctionnement et de 626 000€ en investissement. Nous ne comprenons pas le choix qui est fait ce soir.

L'annuité de la dette progresse de 65 000€.

En ce qui concerne la politique d'investissement qui est proposée, nous remarquons que les inscriptions de dépenses pour les groupes scolaires sont inférieures à la délibération que nous avons prise en octobre 2014. En effet, nous avons délibéré sur un programme de 209 000€ et ce ne sont pas que 96 000€ qui sont inscrits en 2015.

D'autre part, et contrairement à vos engagements la part la plus importante des aménagements urbains qui sont prévus en 2015 concerne principalement le secteur de la Plage pour près de 650 000€ alors que le reste de Mimizan ne bénéficie que de 190 000€. Cela nous semble pour le moins déséquilibré d'autant que cela fait plusieurs années que ces choix unilatéraux sont faits.

Et nous ne parlons pas là de la réalisation du Skate Park qui est pris en charge sur le budget des Hournails et qui s'élève à 443 000€.

Pour toutes ces raisons le groupe d'opposition votera contre ce projet de budget principal. »

Monsieur le Maire :

« Il est difficile de répondre à toutes ces questions.

Nous parlerons tout à l'heure des contrats aidés. Je pense que nous n'avons pas du tout la même approche que vous.

Ils ne viennent pas au dépend de contrats stables mais au dépend des contrats saisonniers pour la plupart.

Concernant la gestion du patrimoine. Il est clair que dans notre politique, nous avons indiqué que nous vendons du patrimoine pour compenser les baisses des dotations de l'Etat, ce n'est pas loin de 400 000€ cette année.

Nous achetons également du foncier, lors du dernier Conseil Municipal nous avons acheté 30 hectares sur le Bourg qui sont destinés à de la réserve foncière intéressante dans quelques années. Nous essayons de gérer le patrimoine et non de le dilapider.

Vous parlez d'un aménagement déséquilibré. Il est vrai que nous avons la volonté de jouer sur la Plage car pour nous il s'agit d'un endroit qui méritait d'être revalorisé. Tous les touristes qui viennent sur Mimizan apprécient et voient le changement. Pour nous, il s'agit d'un facteur d'attractivité avec plus de touristes et je l'espère de commerces et d'activités.

En général, vous nous dites que nos budgets ne sont pas sincères. Lors de la réalisation du budget, vous avez reconnu que nous étions à de bons taux de réalisation. Aujourd'hui, vous ne l'avez pas dit. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Je dis cela lorsque c'est vrai. »

Monsieur le Maire :

« Vous pouvez vous tromper car l'an dernier, vous nous avez dit que le budget n'était pas sincère mais il a été réalisé à 90%.

Effectivement, cela est normal que vous ne soyez pas d'accord avec nous. Nous maintenons les investissements car cela est important pour les activités et les entreprises.

Pour moi, la gestion est saine et rigoureuse pour les dépenses de fonctionnement. De BP à BP nous sommes en diminution de 2,5%. La gestion des ressources humaines va dans le bon sens dans la mesure où nous intégrons la volonté de l'Etat de recourir à des emplois aidés.

Le maintien des programmes d'investissement est ambitieux. Nous n'avons pas de hausse des impôts. Je connais des communes au Nord des Landes où le taux d'imposition va être augmenté de 18%.

Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts sur la mandature.

Nous reconstituons des réserves de foncier. Le désendettement se fait progressivement et nous avons des ratios raisonnables par rapport à la strate des communes surclassées.

Nous maintenons le cap. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Concernant le logement social, la politique de logements que nous avons est écrite dans notre programme. Nous avons fait le choix que vous ne partagez pas de créer des logements sociaux dans « la maison Plantier » située à côté de la vieille église.

Nous avons en projet de créer du logement sur deux zones que nous avons identifiées à savoir les « Hournails » et au « lotissement Pyramide 2 ».

Nous avons demandé l'avis du Département dont nous attendons la réponse. Nous n'avons pas qu'une politique de vente, nous pensons également à nos administrés. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Il s'agit d'une nouvelle technique qui est intéressante. On ne répond pas aux questions posées mais on en pose d'autres. J'ai l'habitude de répondre aux questions que l'on me pose.

Concernant le logement social, vous nous avez saisis sur deux secteurs à savoir :

- le lotissement de la Pyramide où historiquement nous avons un lot qui était prévu avec 13 logements d'accession sociale à la propriété que vous n'avez pas été en capacité d'amener à terme lors du précédent mandat.

- En même temps que vous nous saisissez sur la Pyramide, vous nous saisissez également sur les Hournails. Nous vous avons répondu sur les Hournails depuis plusieurs mois.

Pour pouvoir étudier un projet sur une zone comme cela, la moindre des choses est que vous nous adressiez le plan du terrain, et le règlement d'aménagement de zone qui vous ont été demandés. Nous attendons toujours la réponse.

Mais j'ai entendu aux vœux de Monsieur le Maire que les courriers se perdaient. Peut être que celui-ci s'est aussi égaré ?

Je suis prêt à ne pas attendre plus longtemps sur ce terrain et vous présenter le projet sur la zone de la Pyramide dès que vous le souhaitez car il est prêt.

En revanche, si vous souhaitez que nous vous apportions une réponse en terme de logement social sur la ZAC des Hournails, la moindre des politesses serait que vous nous apportiez les éléments indispensables à l'étude du projet.

Je pense que vous faites beaucoup plus diligence lorsqu'il s'agit de promoteurs immobiliers classiques. »

Monsieur le Maire :

« C'était la phrase de trop mais cela n'est pas grave. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Je ne me serais pas permis en plus devant autant de monde, il s'agissait de la moitié d'un reproche. Concernant les Hournails, nous avons eu des questions de vos services et nous avons répondu.

Concernant la Pyramide, nous n'avons pas de réponse, nous attendons. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Je sais que le temps de Monsieur le Maire est compté. Je ne voudrais pas vous déranger. Si vous le souhaitez, je suis disposé à venir vous présenter le projet concernant la Pyramide. »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« D'après votre intervention, j'ai l'impression que vous remettez en cause l'évolution normale d'un plan simple de gestion de la forêt.

Il m'a semblé que le chiffre que nous vous avons annoncé, nous avons l'impression que nous faisons des coupes anticipées mais j'ai peut être mal compris. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Je ne pense pas que le budget de la forêt dégage annuellement à partir de 2015, 300 000€ par an. Je pense que les coupes de cette année sont tout à fait conformes au plan de gestion. Cette réponse est valable pour cette année mais je ne suis pas persuadé qu'elle s'inscrive dans la durée. »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« Je suis entièrement d'accord avec vous. »

Monsieur VIDEAU Gaëtan :

« Je voudrais remarquer que dans ce budget ainsi que je l'ai demandé lors du précédent Conseil Municipal, il y a encore deux éléments à savoir la maison de Monsieur Jouve et le projet « Dubernet » qui personnellement me gênent.

Il avait été dit en Conseil Municipal que l'on ne procéderait plus aux ventes de gré à gré. Je serai cohérent, je ne voterai pas ce budget. »

Monsieur CORBEAUX Daniel :

« Concernant ce qui a été dit auparavant, je conçois parfaitement et je trouve tout à fait normal que l'on batisse un budget au niveau des investissements sur des ventes de foncier, nous en avons.

Ma première remarque est de faire attention. Je l'avais déjà dit en séminaire. Je crois que, si je me souviens bien du chiffre qui a été annoncé par le Directeur de cabinet, la vente de ces terrains cette année représente 20% du foncier global à vendre.

Il s'agit du chiffre qui a été retenu. Soit cela est sur les 5 ans et cela ne pose pas de problème, soit c'est pour l'année et si nous faisons 5 fois 20% nous arrivons à 100%. Je pense qu'il faudra vérifier ce pourcentage, j'ai peur d'avoir mal compris.

Nous batissons un budget sur des ventes de terrains et des ventes de foncier, ce qui est tout à fait logique. D'après ce que j'entends depuis tout à l'heure, pardonnez-moi j'ai été absent pendant 3 semaines donc je n'ai pas pu assister à toutes les réunions, à la fois sur les logements « Dubernet », sur le flou artistique sur les terrains « Jouve » car je crois savoir que mon voisin ici a des documents un peu particuliers.

J'ai également entendu dire que la SEPANSO avait déposé une plainte. Ce qui me gêne surtout c'est que quoi que l'on s'était dit au séminaire qui a eu lieu il y a quelques mois, nous continuons les ventes de gré à gré, cela me gêne énormément.

D'autre part, lorsque j'étais adjoint, j'avais eu une discussion avec votre directeur financier sur la préparation des investissements et il avait été dit que nous vendrions ces terrains au fur et à mesure de l'année et que nous ferions des investissements au fur et à mesure des rentrées d'argent de ces terrains.

Ce qui me semblait tout à fait logique. Mais si les élus minoritaires avaient pu s'offusquer du fait que nous ne fassions pas un budget sincère, au moins nous avons la sincérité de faire des investissements en fonction des rentrées d'argent réelles que nous aurions pu avoir tout au long de l'année.

Or après quelques réunions auxquelles je n'ai pas participées, on nous parle de faire des ventes dans l'urgence pour clore un budget qui doit être sincère c'est à dire avec des terrains qui sont clairement identifiés à la vente et déjà vendus avec de clore le budget.

Là aussi, je me pose une question car dans ces terrains qui ont été promis à la vente, lors du séminaire, nous avons classifié ces terrains en priorité 1, 2 et 3. La directrice de l'urbanisme nous avait clairement expliqué que les terrains en priorité 3 pouvaient attendre les calendres grecques, les priorités 2 pourraient attendre d'ici 2 ou 3 ans et les priorités 1, nous pouvions les vendre tout de suite.

Or je crois qu'un terrain identifié en priorité 3 a été vendu. Cela relève bien de la phase de vente de gré à gré et cela ne peut se faire que si nous mettons sur la table tous les terrains à vendre et que nous proposons un choix à des personnes.

Pour toutes ces choses qui sont un peu floues, pour toutes ces choses dont nous disons tout et son contraire, je ne pourrais pas valider ce budget. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Concernant les ventes de gré à gré, je vais répondre afin que cela soit clair pour tout le monde.

Lors de la dernière commission d'urbanisme, nous avons expliqué et comme nous l'avons partagé en équipe et nous l'avons développé avec les élus de l'opposition, que les ventes de gré à gré sont un droit donc nous ne nous interdirons jamais de faire ce type de vente, il peut y avoir des raisons que nous jugerons nécessaires pour faire cela.

En commission d'urbanisme, j'ai cité un exemple qui pourrait justifier une vente de gré à gré. Un jour, un terrain à la vente qui intéresserait plutôt le voisin qu'une personne habitant à 100 kilomètres, nous pourrions peut être écouter la personne et cela paraît justifié. Cet exemple n'existe pas, cela me permet de citer la possibilité de faire une vente de gré à gré.

Par ailleurs, nous avons réédité le fait que nous avons identifié un ensemble de terrain qui nous semble nécessaire en équivalent en euros pour l'ensemble de la mandature pour financer une partie de nos projets fonciers. Nous avons échangé sur cela en équipe. Les terrains sont identifiés, et effectivement j'ai partagé en commission que nous allons faire des publications.

Je le répète aujourd'hui pour ceux qui n'étaient pas présents et pour le public, nous allons faire des publications sur des journaux officiels comme cela est la règle et qui nécessite un temps de mise en place car il y a des délais pour les publications.

Ensuite, ces terrains nous permettront de nous projeter sur les 5 dernières années de la mandature. »

Madame DELEST Marie-France :

« Je vois que vous me donnez la parole avec joie donc je vais en profiter. »

Monsieur le Maire :

« Avec joie, cela n'est pas le terme. »

Madame DELEST Marie-France :

« Tout le monde peut faire un peu d'humour pour se détendre car cela est un peu long quand même.

Je suis rassurée car Monsieur Videau a entendu la même chose que moi lors du dernier Conseil Municipal à savoir que Monsieur le Maire a dit que nous vendrions des terrains en faisant de la publicité. Donc je vous conseille à tous de vous réunir pour écouter les bandes du dernier Conseil Municipal car il s'agit d'un engagement du Maire. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Je viens d'expliquer cela. »

Madame DELEST Marie-France :

« Vous avez dit que dorénavant pour les terrains vous feriez de la publicité. »

Monsieur le Maire :

« Nous ferons de la publicité pour les ventes à venir. »

Madame DELEST Marie-France :

« Lors de la commission, Monsieur Bourdenx nous a dit que nous pourrions faire encore du gré à gré. Il faudra que vous vous mettiez d'accord car je ne sais pas si c'est la parole du Maire ou de l'adjoint à l'urbanisme qu'il faut écouter.

Lors de cette commission, le groupe de l'opposition a dit qu'il ne voulait pas de gré à gré mais de la publicité que ce soit pour un voisin ou un cousin.

Nous avons échangé, vous avez donné votre point de vue mais je tiens quand même à donner le point de vue de l'opposition. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Concernant le gré à gré, nous avons peut être été trop imprégné car il est vrai qu'avant que nous arrivions il y a eu énormément de gré à gré. Nous allons essayer de passer à l'étape suivante à savoir celle de la publication. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Nous n'allons pas revenir sur les ventes surprenantes du dernier Conseil Municipal, vous aurez bientôt des nouvelles.

Cependant, j'attire l'attention sur le fait que lors de ce Conseil Municipal sur les 4 points, 50% n'ont pas été validés. Ici dans l'assemblée, nous avons quand même à un moment, une majorité qui ne s'est pas prononcée pour ces ventes là.

J'espère qu'au niveau du budget primitif ces personnes seront capables de reconduire le même vote, c'est pour cela que je vais demander le vote à bulletin secret. »

Monsieur le Maire soumet la question du mode de votation à l'assemblée.

Un tiers des membres à savoir onze élus souhaitent voter à bulletin secret.

Budget Primitif 2015, Budget Annexe Campings

Le rapporteur expose ce qui suit :

« FONCTIONNEMENT

Dépenses

Les charges générales augmentent par rapport au BP 2014 de 25 200€ soit + 3.70% (Souscription de nouveaux contrats de sous-traitance pour l'animation, prestation de gardiennage, déplacement de MH sur le terrain, et contrats de maintenance en augmentation)

Les charges de personnel -3.29% par rapport au BP 2014.

-1.88 % par rapport à la réalisation 2014 qui était de 547 273€ (réduction de la période d'ouverture au camping du lac et aménagement des horaires d'ouverture de la réception avant saison, externalisation d'une partie de la prestation ménage sur les hébergements, réduction du parc d'hébergements donc moins d'entretien)

L'impôt sur les bénéfiques

77 959€ budgétisés pour les acomptes 2015 et le solde 2014 contre 92 100€ en 2014

Recettes

Le montant prévisionnel des recettes d'hébergement génère une diminution pour le camping du Lac de 4.39% (diminution du parc locatif) et une augmentation au camping de la Plage de 2.05%

INVESTISSEMENT

✓ Dépenses

- Travaux :

Des travaux de lasure et peinture sur cottages et mobil-home bois sont prévus : 15 000€

Le remplacement d'une chaudière sur le sanitaire n°4 suite au sinistre survenu pendant la saison 2014 (explosion de la chaudière) : 14 000€

La création d'un nouveau forage et la continuité d'aménagements paysagers : 5 200€

- Informatique :

Remplacement du serveur au camping de la plage : 4 400€

Installation du WIFI Gratuit au camping de la plage : 2 300€

Achat d'un vidéo projecteur : 800€

Achat de nouveaux claviers pour les barrières de sécurité pour les 2 campings : 700€

- **Achat de mobilier** : 1 000€ (coffres forts pour mobil-home clients, consignes de sécurité clients)

- Autres immobilisations :

10 mobil-home pour le camping de la plage : 20 000€ (Solde RAR 2014 dont 165 000 € financés par emprunt en RAR 2014)

Acquisition de 2 cabanes lodge 4 personnes : 29 000€

Remplacement de 15 chauffe-eau sur les cottages : 6 000€

Matériel électroménager (aspirateurs, machines à laver, four micro-onde: 4 500€)

Matériel de voirie : ralentisseurs, poubelles, pompe de relevage : 2 200€

Le financement de ces dépenses se fera avec les recettes des dotations aux amortissements pour 329 800€, un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 180 000€.

Nous n'aurons pas de recours à l'emprunt pour cet exercice 2015. »

Budget Primitif 2015, Budget Annexe M.A.C

Le rapporteur expose ce qui suit :

« **Les dépenses et recettes s'élèvent à : 416 700.00 €**

Elles se décomposent ainsi :

THEATRE : 256 920 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **160 120 €**

CINEMA 159 780 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **42 880 €**.

Cette subvention d'équilibre est en diminution de 16 365 € par rapport à l'exercice 2014. »

Budget Primitif 2015, Budget Annexe lotissement Pyramide

Le rapporteur expose ce qui suit :

« En ce qui concerne les recettes, l'excédent reporté 2014 est de **30 549 €**.

Sont également inscrites les ventes des lots n° 23 pour 23 000 € et n° 40 pour 33 000 €.

En dépenses, 10 000€ ont été inscrits pour les aides à la construction bois .

Ce budget est présenté en suréquilibre du fait, que les travaux sont terminés et non les ventes. »

Budget Primitif 2015, Budget Annexe lotissement Route Noire

Le rapporteur expose ce qui suit :

« **Les dépenses réelles** s'élèvent à 2 020 €.

Elles concernent divers travaux pour 2 000 € et 20 € pour des frais de gestion.

Les recettes réelles représentent la vente des 3 lots restants pour 108 000 €.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

Ce budget est présenté en suréquilibre, ce qui est autorisé.

Budget Primitif 2015, Budget Annexe ZAC des Hournails

Les dépenses réelles s'élèvent à : **1 828 619 €**

Elles sont constituées par :

- Des frais de géomètre pour 15 000.00 €
- Des frais de suivi juridique et contentieux pour 10 000.00 €
- Des honoraires pour la maîtrise d'œuvre, mission SPS pour 197 000.00 €
- Des fonds de concours SYDEC Eclairage, HTA/BT pour 327 700.00 €
- Des travaux E.U, AEP, défense civile pour 1 120 300.00 €

Phase 1 : 122 300 €

Phase 2 : 45 000 €

Phase 3 : 510 000 €

Skate Park : 443 000 €

(dont 30 000 de travaux effectués par le service Environnement de la Ville)

- Des actualisations pour 54 519.00 €
- Des frais divers pour 20 000.00 €
- Un fonds de concours à la Cté de Communes pour 50 000.00 €
- Des frais financiers (intérêts des emprunts) pour 34 100.00 €

Les recettes réelles s'élèvent à : **853 000 €**

Elles sont constituées par des cessions de terrains :

- Phase 1 solde Bernadet 185 000 €
- Lot 14 : 212 000 €
- Phase 3 lot 2 : 156 457 €
- Lot 5 : 289 500 €

Pour un montant total de : **842 957 €** et par une participation du Casino de **10 000 €**

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

Afin d'équilibrer l'investissement, nous avons inscrit un emprunt de 27 000 €. »

Budget Primitif 2015, Budget Annexe forêt

Le rapporteur expose ce qui suit :

« DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Charges générales : **87 000 €**

Constituées principalement par des travaux de broyage de souches et sous solage pour 13000 €, des dépenses d'entretien des chemins pour 10 000 €, des travaux de nettoyage de parcelles pour 18 000 €, des frais de garderie ONF pour 13 000 €, des achats de vêtements de travail, de petit matériel et d'entretien de matériels.

Il est prévu un reversement de 301 000 € au budget principal de la Ville.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Elles correspondent aux ventes de bois pour un montant de 320 000 €. (dont 160 000 provenant de parcelles achetées par adjudication aux enchères).

Ce budget bénéficie d'une subvention de 6 000 € de la DDTM pour repeuplement .

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Y figurent des travaux de régénération de parcelles pour 18 000 €, l'acquisition de matériels pour 18 000 €, d'un logiciel pour 5 000 € et de matériel informatique pour 1 000 €.

Figurent en restes à réaliser 2014 des travaux de reboisement pour 23 501 €.

Le financement de ces dépenses se fait, d'une part, avec les recettes des dotations aux amortissements pour 18 900 €, et d'autre part, par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 28 049 € . »

Le conseil municipal par 16 VOIX POUR, 12 CONTRE et 1 BLANC vote à bulletin secret en faveur du BP du budget principal.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE des BP des budgets annexes des campings, de la forêt, de la MAC, du lotissement Pyramide, Lotissement Route Noire.

Le conseil municipal par 17 POUR, 11 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Corbeaux, M. Videau, M. Doussang), 1 ABSTENTION (Mme Jeangilles) vote en faveur du BP de la ZAC des Hournails.

8- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Les trois taux à voter n'ont pas augmenté depuis 2002 : 15,28% pour la taxe d'habitation, 17,52% pour le foncier bâti et 54,15% pour le foncier non bâti.

Il est donc demandé de bien vouloir approuver ces taux d'imposition pour 2015. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

9- VOTE DES AMORTISSEMENTS 2014

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Au vu de l'état qui vous a été communiqué, il vous demandé de bien vouloir adopter les différentes durées d'amortissements pour les biens acquis en 2014 pour une valeur globale de 734 152.11 € pour la ville, 328 972.49 € pour le camping et 51 353.31€ pour la forêt. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

10- MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE LA GARLUCHE

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations :

Vote : 17 POUR, 10 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Corbeaux, M. Doussang) et 2 ABSTENTIONS (M. Videau, Mme Jeangilles)

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Suite aux 3 avenants et au devis du SYDEC en matière d'Eclairage Public, le montant de l'autorisation de programme de la Garluche s'élève à : 1 551 917 €.

En outre, la répartition des crédits de paiement entre 2014 et 2015 étant modifiée, il convient de réviser l'autorisation de paiement ainsi :

Réaménagement de la Garluche

	Montant TTC	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
		2013	2014	2015	Nature	Montant
Chapitre 20	42 817	42 817			F.C.T.V.A.	225 792
Chapitre 204	76 500			76 500	Autofinancement Et/ou emprunt	1 326 125
Chapitre 21	1 432 600		1 011 400	421 200		
	1 551 917	42 817	1 011 400	497 700		

Monsieur le Maire ouvre le débat :

Monsieur POMAREZ Frédéric :

« J'ai tout d'abord une remarque mais également des questions.

Tout d'abord, cela fait déjà deux fois que nous votons sur ce programme. A chaque fois nous rajoutons un peu plus de dépenses.

De mémoire, nous avons passés un projet de 500 000€ sur cet aménagement. Actuellement, nous nous trouvons à plus de 1 551 000€.

Vous faites état de 3 avenants car vous avez délégation pour signer ces avenants. Pouvez-vous nous en donner la teneur ?

Il me semble qu'actuellement le chantier est un peu déserté. Où en sont les travaux ? Seront-ils terminés pour les vacances d'été ? »

Monsieur le Maire :

« Concernant les 1 550 000€, je pense que c'est ce qui était prévu, cela correspond à peu près au coût de la place du Marché.

Lorsque vous dites que nous avons augmenté régulièrement, je pense que cela n'est pas tout à fait vrai. »

Monsieur BANQUET Max :

« Je vais rassurer tout le monde, cela paraît un peu bizarre que le chantier ne bouge pas, mais il continue. Demain les mâts sont dressés puis le béton désactivé va être coulé.

Il est vrai qu'il y a eu une période avec des travaux qui ne se voyaient pas forcément mais les travaux à venir vont être beaucoup plus visibles par le public. »

Monsieur POMAREZ Frédéric :

« Pour en revenir aux chiffres, lorsque nous regardons les délibérations de 2013, nous voyons bien que l'esquisse et l'avant projet sont bien à 500 000€ puis il y a une augmentation à 1 289 000€. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'était pas un projet à 500 000€. Cela n'est pas possible. Il s'agissait sûrement de la première tranche. »

Monsieur POMAREZ Frédéric :

« Vous ne m'avez pas répondu sur la teneur des avenants. »

Monsieur le Maire :

« Nous vous les communiquerons. »

Le Directeur Général des Services :

« Je n'ai pas le montant en tête mais une chose est certaine, ces 3 avenants ont fait l'objet d'une information au Conseil Municipal conformément aux délégations du Maire lors d'un précédent Conseil Municipal. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Visiblement il y avait quand même des difficultés et des retards liés à un problème de procédure administrative pour le règlement de situation auprès de l'entreprise. Il y avait une situation de plus de 200 000€ qui n'était pas payée qui justifie peut être que l'entreprise a déserté momentanément le chantier.

J'espère que cette régularisation financière va intervenir prochainement. »

Monsieur le Maire :

« Le comptable a été requis de payer, si c'est ce que vous voulez dire. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Je ne savais pas que vous l'aviez requis. La Préfecture s'est émue de ces problèmes. »

Monsieur le Maire :

« Elle ne nous a rien dit à ce sujet, je vous signale. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'assemblée qui délibère par :

17 voix POUR

10 voix CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Corbeaux, M. Videau, M. Doussang)

2 ABSTENTIONS (M. Videau et Mme Jeangilles)

11- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Rapporteur : Madame CASTAING-JAMET Stéphanie

Questions et/ou observations : Madame LARROCA Sandrine, Monsieur RINGEVAL Alain

Vote : 24 POUR et 4 NON PARTICIPATION (M. Doussang, M. Sauvaget, M. Ringeval, M. Badet)

Le rapporteur expose ce qui suit :

« La municipalité de Mimizan, affirme une fois de plus sa volonté de maintenir le niveau de subventions aux associations, et de les accompagner au mieux dans leurs projets, et ce malgré la crise. En effet, les élus et services ont projeté de faire des restrictions budgétaires sur la majorité des dépenses prévues pour 2015 mais cette règle ne sera pas appliquée au budget destiné aux associations.

Ainsi, le budget des subventions aux associations pour l'année 2015 qu'il est proposé de voter lors du conseil municipal est de 168 500€.

Les demandes de subventions ont été étudiées selon les mêmes critères que précédemment, avec un accent plus particulier sur l'étude des dossiers des associations qui ont accompagné les projets municipaux en 2014 :

- Nombre d'adhérents (proportion jeune et seniors selon l'activité)
- Dynamisme - projets, impact sur la commune, notamment par l'accompagnement de projets municipaux
- Bilan financier et gestion
- Mise à disposition ou non de locaux et d'aides indirectes

Il est demandé de délibérer afin d'attribuer les subventions pour l'année 2015.

Concernant le challenge Delest, cela a été mis dans les subventions alors qu'il est intégré dans le budget animations. Il s'agit d'une erreur, cela ne changera pas, nous restons comme auparavant. »
Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame LARROCA Sandrine :

« Lors de la commission du 12 mars dernier préparant l'attribution des subventions nous n'avons pas repéré les critères que vous venez d'énoncer comme guidant le travail.

Nous avons bien les documents en notre possession retraçant le nombre d'adhérents, les budgets, les résultats, la trésorerie mais aucun n'a servi de base de travail.

En effet, seulement 2 règles nous ont semblé exister. La première est « toute nouvelle association aura 500€ d'attribué d'office ». La seconde : « toute association présentant un dossier incomplet se verra attribuer la subvention de l'année précédente. »

Vous avez accepté de rencontrer 3 associations afin de discuter avec elles de leur demande.

Je ne parlerai pas du Challenge Delest UAM rugby puisque la réponse nous a été donnée.

Tout d'abord, j'aborderai plutôt le CES. Son association sportive concerne de nombreux jeunes.

Elle permet à ces derniers d'accéder au sport qui n'est pas toujours possible en club. Les résultats de cette association sportive sont remarquables mais vous refusez la demande de subvention. Pourtant ne peut-on pas comparer l'UNSS du Collège à l'école municipale des sports par laquelle vous souhaitez « favoriser la pratique sportive et la rendre accessible à tous ? »

Puis vous deviez rencontrer « Barataria » qui est une nouvelle association de jeunes mimizannais proposant un projet culturel, qui s'est donnée la peine de fournir un dossier très détaillé avec de réels objectifs et qui a besoin de fonds pour se lancer.

Nous aimerions savoir où vous en êtes de ces rencontres.

De plus, dans le tableau, nous constatons pour 2 associations « Mimimatou » et « Born Aventures Multisports », des sommes différentes entre les discussions en commission et le conseil de ce soir.

Nous vous avons également questionnés sur l'aide aux sorties pédagogiques. Pour mémoire, 500€ sont votés pour que la Mairie aide « à hauteur de 50€ un enfant de la commune à partir en voyage scolaire une fois dans son cursus ». Vous vous référez à une délibération de 2006 mais connaissez-vous l'histoire de cette aide ?

Nous aimerions savoir comment les familles sont informées de cette aide, sur quels critères se fait l'attribution. Enfin, les sommes ont-elles été versées en 2014 ?

Tout en sachant que nous sommes d'accord sur le principe.»

Madame CASTAING-JAMET Stéphanie :

« Effectivement, certaines subventions n'ont pas été attribuées ce soir mais nous ne nous sommes pas du tout empêchés de les attribuer. Nous avons juste décalé car nous nous laissons le temps de recevoir les associations pour que cela soit fait.

Nous nous sommes vus lundi dernier et depuis je n'ai pas eu le temps de recevoir toutes les associations mais cela ne veut pas dire qu'elles n'auront pas leur subvention. Nous voulons les recevoir afin de leur accorder les subventions.

Pour l'association « Barataria », cela nous paraît très important de les recevoir et de les aider dans leurs projets, il faut que nous les rencontrions.

Concernant l'UNSS, nous avons dit que nous allons les recevoir et je reconnais que je n'ai pas eu le temps.

Concernant le « Born Aventures Multisports », nous en avons parlé en commission. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Si nous appliquons la règle du dossier incomplet, cette association devrait avoir 2 000€ de subvention et les 300€ devraient être attribués à Thibaut LUXEY. Il devrait y avoir 2 300€ de subvention et non 2 600€. »

Madame CASTAING-JAMET Stéphanie :

« Concernant « Mimimatou », la Police Municipale a une convention avec l'association et l'ensemble de la stérilisation des animaux est pris en charge par la Police Municipale. En fait, l'association demandait une subvention de 2 500€ mais dans ces derniers, il y a 1 500€ qui sont pris en charge par la Police Municipale. »

Madame LARROCA Sandrine :

« J'aimerais avoir une réponse sur les aides pédagogiques. »

Madame CASTAING-JAMET Stéphanie :

« Nous avons des interrogations donc nous ne l'avons pas mis ce soir. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Concernant les aides pédagogiques, nous aimerions savoir comment les familles sont informées sur le fait qu'elles ont droit à cette aide, sur quels critères elle est attribuée, qui l'octroie ? Enfin, cette aide a-t-elle été versée en 2014 ? »

Madame CASTAING-JAMET Stéphanie :

« L'aide pédagogique est versée à toutes les familles qui en font la demande et ceci une fois dans la scolarité de l'enfant. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Ce qui signifie que toutes les familles de Mimizan peuvent le demander ? Il n'y a pas de critères particuliers ? »

Madame CASTAING-JAMET Stéphanie :

« Je vais me renseigner. Nous aurions pu en parler en commission. »

Madame LARROCA Sandrine :

« J'ai posé plusieurs fois la question par mail. Lors de la commission, vous ne voyiez plus de quoi il s'agissait ce que je peux entendre. Nous avons échangé ensuite par mail et vous m'avez expliqué de quoi il s'agissait.

J'ai ensuite reposé la question mais je n'ai pas eu de réponse, c'est pourquoi je repose les questions aujourd'hui. »

Madame CASTAING-JAMET Stéphanie :

« Je vous apporterai des réponses. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Nous voterons les subventions car les associations ont besoin de l'argent attribué. »

Monsieur RINGEVAL Alain :

« Ce qui vient de se passer démontre bien le rôle d'une commission. »

Madame CASTAING-JAMET Stéphanie :

« La commission s'est réunie, nous avons eu des discussions. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Mais à moment donné le temps est court. »

Monsieur le Maire :

« Il faut reconnaître que nous sommes souvent dans l'urgence. »

Le conseil municipal par 24 voix POUR et 4 NON PARTICIPATION (M. Doussang, M. Sauvaet, M. Ringeval, M. Badet) accepte la proposition du rapporteur.

12- ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Titre n° 1538/2013	Crèche	12.95 €
Titre n° 1966/2013	CLSH	9.30 €
Titre n° 1966/2013	Restauration scolaire	22.88 €
Titre n° 2152/2013	CLSH	9.30 €
Titre n° 2152/2013	Restauration scolaire	29.12 €
Titre n° 476/2013	Crèche	10.81 €
Titre n° 632/2013	Crèche	12.95 €
Titre n° 190/2014	Restauration scolaire	33.28 €
Titre n° 190/2014	CLSH	12.40 €
Titre n° 2420/2013	CLSH	9.30 €
Titre n° 2420/2013	Restauration scolaire	20.80 €
Titre n° 357/2014	Restauration scolaire	14.56 €
Titre n° 357/2014	CLSH	6.20 €
Titre n° 377/2014	CLSH	33.00 €
Titre n° 617/2014	CLSH	12.40 €
Titre n° 617/2014	Restauration scolaire	<u>35.36 €</u>
	Total	284.61 €

MOTIF : Poursuite sans effet

Titre n° 1474/2013	Déchets verts	15.20 €
Titre n° 425/2014	Livres non restitués	<u>54.80 €</u>
	Total	70.00 €

MOTIF : Surendettement et décision effacement de dette.

Il est demandé de délibérer sur les admissions en non valeur de ces dettes pour les motifs invoqués.

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

13- FOURRIERE ANIMALE - DEMANDES DES COMMUNES DE LA CCM- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - CREATION DE TARIF

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur BANQUET Max

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Rappel :

L'article L.211-24 du code rural stipule que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26, soit d'une fourrière sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune ».

La Ville de Mimizan a créé une fourrière animale par délibération du 29 juin 1993. Celle-ci, située sur un terrain communal, rue de Méric, à côté de la déchetterie, reçoit les chiens et chats errants capturés sur le territoire mimizannais. La capacité d'accueil est de 7 box pour les chiens et de 1 box pour les chats. Le bâtiment est propriété de la ville de Mimizan et assurée et entretenue par elle. Pour le bon fonctionnement de cette structure, une régie de recettes a par ailleurs été créée le 04 novembre 1994 pour encaisser les produits issus des frais de fourrière et de tatouage. Chaque année les tarifs sont fixés ou par délibération ou par décision du maire.

Le constat/ la demande :

Les communes voisines, membres de la Communauté de Communes de Mimizan, nous sollicitent pour y déposer les animaux trouvés errants ou en état de divagation sur leurs territoires. Ceci est possible techniquement mais doit faire l'objet de conventions de mise à disposition de la structure et de vote d'un tarif.

Concernant la convention de mise à disposition, il vous sera proposé d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec les communes intéressées, sachant que les principales clauses sont les suivantes :

- Capture et dépôt à la fourrière des animaux uniquement à la charge de la commune intéressée (effectué par le personnel de la commune intéressée ou par une personne mandatée par le maire de cette commune)
- Horaires fixes pour le dépôt et la reprise des animaux par leurs propriétaires. En dehors : pour les dépôts uniquement : prise en charge des frais de personnel de la ville de Mimizan
- Frais de capture, de garde, d'identification, de tatouage, de vétérinaires à la charge de la commune intéressée / ces tarifs ont déjà été adoptés

Concernant les frais d'entretien des locaux, il vous sera proposé de fixer un tarif de 500 euros par an et par commune. »

Monsieur BANQUET Max :

« Je suis tout à fait favorable au fait que les animaux errants viennent à la fourrière de Mimizan. Cependant, je pense que certains travaux sont à prévoir dont un agrandissement sera indispensable, notamment pour les chats. »

14- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES INTEMPERIES 2014 POUR LES BIENS NON ASSURABLES

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

« La Commune de MIMIZAN a présenté aux services de l'État un dossier de demande de subvention concernant les intempéries 2014 pour un montant de travaux de 125 225€ HT.

Les services de l'État nous ont informés de l'attribution d'une enveloppe financière pour le Département des Landes et nous demandent, pour procéder à la répartition de cette enveloppe, le montant actualisé des dépenses, étant entendu que les travaux de réparation menés en régie en sont exclus, ainsi qu'une délibération de notre conseil municipal sollicitant une subvention.

C'est pourquoi afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre des intempéries 2014 pour les biens non assurables, s'élevant à un montant de 72 830€ HT (route de Galand : 17 830€ HT et ouvrage hydraulique à Capit : 55 000€ HT), il est proposé au Conseil Municipal :

- de SOLLICITER une subvention au titre des intempéries 2014 pour les biens non assurables,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces liées à cette action. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

15- RENOUVELLEMENT SERVICE SP PLUS POUR LES CAMPINGS MUNICIPAUX DE LA PLAGES ET DU LAC ET THEATRE LE PARNASSE

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Par délibération du 21 juin 2012, la commune de Mimizan, pour les campings municipaux de la Plage et du Lac et le Théâtre le Parnasse a souscrit auprès de la Caisse d'Épargne, un contrat comprenant les conditions générales d'adhésion au SERVICE SP PLUS et les conditions particulières Service SP PLUS.

Le contrat SP PLUS est conclu pour une durée de trois ans à compter de la date de signature des présentes conditions particulières.

Ce contrat arrivant à échéance, et afin d'assurer la continuité de ce service, il vous est proposé de le renouveler.

Le contrat SP PLUS est conclu à l'une des conditions financières suivantes :

- forfait mensuel	15 euros
- coût de l'opération	0,15 euros
- forfait mensuel envoi outil de suivi au comptable	5 euros

Le service SP Plus permet :

- De prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire
- De limiter le montant des transactions conformément à l'article 1341 du Code Civil (limite actuellement fixée à 1 500€)
- De conserver dans une base de données hautement sécurisée, les références de chaque transaction pendant une durée minimum de 12 mois

Il est demandé de délibérer afin de renouveler la souscription au service SP Plus pour les campings municipaux de la Plage et du Lac et le Théâtre Le Parnasse et autoriser Monsieur le Maire à signer chacun des contrats. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

16- SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ET D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR DES BATIMENTS DESTINES A L'ACCUEIL D'UN CASINO ET D'ACTIVITES DE LOISIRS

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : Monsieur DOUSSANG François, Monsieur le Maire, Monsieur BOURDENX Arnaud, Monsieur FORTINON Xavier, Madame OLHASQUE Annabel, le Directeur Général des Services

Vote : 17 POUR, et 10 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Videau, M. Doussang), 2 ABSTENTIONS (M. Corbeaux, Mme Jeangilles)

Le rapporteur expose ce qui suit :

« PROJET DE DELIBERATION

Exposé des motifs

1. Origine, raison et préparation de la procédure

La Commune envisage, afin de répondre à un besoin de modernisation et de diversification des offres de loisirs qu'une station balnéaire se doit de proposer à ses visiteurs et habitants, et ce en toutes périodes de l'année, de faire construire des bâtiments destinés à l'accueil d'un casino et d'activités de loisirs - soit une activité de bowling ou de laser-game.

Le terrain prévu, appartenant à la Commune, d'une superficie 2 hectares environ, est situé dans la ZAC des Hournails à l'entrée du quartier de la Plage (à 800 m de la plage publique).

Le programme global de construction de la ZAC prévoit la réalisation de 600 logements à terme. L'aménagement de la ZAC des Hournails s'inscrit dans un double objectif :

- développer l'offre de logements, avec une place privilégiée à la résidence principale dans un souci d'équilibre pour une commune qui compte une importante proportion de résidences secondaires,
- créer un quartier respectueux des critères environnementaux, en assurant une bonne insertion dans un site boisé, espace de transition entre la zone urbanisée et la forêt.

C'est dans cet environnement de qualité que Mimizan souhaite développer, en vue de participer à l'animation de la station en continu, des prestations de loisirs permettant une activité toute saison, en lieu couvert, aux plages horaires d'ouverture étendues, et attirant une clientèle variée.

Sont ainsi envisagés :

- un bâtiment d'une surface d'environ 1000 m², abritant le casino, et divisé en espaces jeux, restaurant, salle polyvalente ;
- un bâtiment abritant une activité de loisirs type bowling (calibré à 10 pistes) ou laser-game.

Ces bâtiments construits sur des parcelles adjacentes devront avoir les liaisons fortes et évidentes entre elles, afin de faciliter les déplacements et les transferts de clientèle.

Pour mener à bien l'ensemble de l'opération, la Commune a fait le choix de recourir à un Bail Emphytéotique Administratif (BEA).

Une Convention de Mise à Disposition (CMD) sera liée au contrat de BEA.

La procédure consultation du BEA et la CMD prévoient ainsi :

- En offre de base : un bâtiment d'une surface d'environ 1000 m², abritant le casino, et divisé en espaces jeux, restaurant, salle polyvalente ;
- En option 1 : réalisation d'un bâtiment de loisir pouvant abriter un bowling, ou
- En option 2 : réalisation d'un bâtiment de loisir pouvant abriter un laser-game.

Le BEA prévoit ainsi la possibilité d'une option en exposant que plusieurs bâtiments pourront être édifiés, et que chaque clause du Bail pourra être appliquée indépendamment pour chaque ouvrage. Ainsi, en cas de levée d'une option par la Ville, le montage contractuel prévu au BEA aura vocation à s'appliquer pour cette option (BEA et CMD non détachable).

Le choix pour la Ville de lever ou non l'option de la structure de loisir (bowling ou laser game) interviendra en fonction des propositions des preneurs potentiels. La Ville pourra donc lever l'option après la signature du contrat, ou bien choisir de ne pas lever cette option.

En parallèle de ce BEA, a été conclue le 19 mars 2014, avec la société SOCODEM (désormais renommée SOCOFINANCE), une convention de délégation de service public (DSP) prenant la forme d'une concession, pour l'aménagement intérieur et extérieur du bâtiment du casino et pour l'exploitation du casino (délibération du 17 décembre 2013 autorisant Monsieur le Maire de la Commune de Mimizan à signer le contrat de délégation de service public et toutes pièces y afférentes).

Les caractéristiques principales de ce contrat de DSP sont les suivantes :

- Le Concessionnaire exploite à ses frais, risques et périls, et sous une direction unique, la délégation du casino comportant trois activités distinctes que sont l'animation, la restauration et les jeux de hasard et d'argent. Il sera en charge de l'entretien-maintenance-GER de l'ensemble des aménagements intérieurs et extérieurs qu'il aura réalisés. Il sera également tenu de participer activement à la recherche d'un exploitant pour l'hôtel et l'activité de loisir situés sur le lot 30 de la ZAC des Hournails.
- La durée de la délégation de service public sera fixée à 20 ans. Le Contrat entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2017.
- Le Concessionnaire est tenu d'assurer, pendant toute la durée de la délégation, l'exploitation d'un restaurant et la mise en place d'animations. Il lui appartiendra d'assurer les prestations suivantes :
 - Divertissements (en dehors de toute manifestation religieuse ou politique) ;
 - Organisation de conférences, de dîners, d'expositions et plus généralement toute manifestation à caractère culturel ;
 - Restauration.
- Un prélèvement par tranche (voir ci-dessous) sur le produit brut des jeux sera perçu chaque année au profit de la Collectivité, en application de l'article L. 2333-54 du code général des collectivités territoriales (article 31 de la Concession).
 - 1ere tranche : 7% pendant les trois premières années
 - 2eme tranche : 9% de la troisième à la dixième année
 - 3eme tranche : 10% de la onzième à la vingtième année.
- Le concessionnaire apporte une participation pour l'animation touristique, sportive et culturelle de la Collectivité à hauteur de 1% de son Produit Brut des Jeux chaque année (article 33 de la Concession).

Les constructions des bâtiments dans le cadre du bail emphytéotique administratif seront donc être réalisées en cohérence avec cette délégation de service public.

Ainsi le montage juridique global sera le suivant :

- Un BEA sera conclu entre la Ville et l'emphytéote qui conçoit, réalise et maintient le ou les ouvrages ;
- Une CMD entre l'emphytéote et la ville, qui loue pour la durée du BEA l'ouvrage moyennant un prix fixé ;
- Une DSP entre la ville et le délégataire, qui paie à la ville une redevance fixe d'occupation et une redevance variable tirée du produit brut des jeux.

A la fin de ce montage juridique la pleine propriété des ouvrages reviendra à la ville.

2. Analyse des candidatures et des offres, choix du titulaire pressenti :

Par avis d'appel public à la concurrence publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne (avis n° 312/S 242 491) et au Bulletin Officiel des Annonces et des Marchés Publics (avis n° 13-215579) le 10 décembre 2013, la COMMUNE a invité les entreprises ou groupements d'entreprises à présenter leur candidature avant le 20 janvier 2014 pour la conclusion d'un BEA pour la construction de bâtiments destinés à l'accueil d'un casino et d'activités de loisirs

La recevabilité de la candidature était appréciée en application des critères de choix suivants :

- Capacités techniques et professionnelles pour assurer la réalisation de l'opération projetée (60 %) ;
- Niveau de la capacité économique et financière pour assurer la réalisation de l'opération projetée (40 %).

Une seule candidature a été réceptionnée par la Ville à la date du 20 janvier 2014:

La candidature du Groupement d'entreprises solidaire CETIM composé de:

- CETIM SARL (Compagnie d'Etudes et de Transactions Immobilières),
- CETIM SA (Compagnie d'Etudes et de Transactions Immobilières),

CETIM SA est désigné comme mandataire du groupement.

Le 19 février 2014 la candidature du groupe CETIM a été considérée acceptable d'un point de vue économique et financier

C'est donc avec CETIM SA que s'est engagée la suite de la procédure.

La limite de réception de l'offre était fixée au 15 octobre 2014 (un courrier a été adressé au candidat pour prolonger le délai fixé initialement au 12 septembre 2014).

L'offre du Groupe CETIM, a été reçue dans les délais.

L'offre du candidat a fait l'objet d'une analyse au regard des critères suivants :

🚧 Critère n° 1 : Valeur technique de l'offre (60%)

- Respect et optimisation du programme et fonctionnalités du bâtiment : 15 % de la notation
- Engagement de gestion et de maintenance : 15 % de la notation
- Niveau de pénalités accepté : 10 % de la notation
- Qualité environnementale et performances en matière de développement durable : 10 % de la notation
- Qualité architecturale du projet : 5 % de la notation
- Qualité de l'organisation du site : 5 % de la notation

🚧 Critère n° 2 : Coût global de l'offre (25%)

🚧 Critère n° 3 : Délai de réalisation des ouvrages (10%)

🚧 Critère n° 4 : Part d'exécution du contrat que le candidat s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises et artisans (5%)

Afin d'améliorer l'offre soumise à examen de la commune de Mimizan, des demandes de précision de l'offre ont été adressées à CETIM les 20 janvier et 5 février 2015.

CETIM SA a apporté les compléments nécessaires à l'analyse de son offre par mail et courrier les 9, 10 et 11 février 2015.

3. L'appréciation de l'offre du groupe CETIM

Il est possible de résumer la note de synthèse de l'offre du candidat selon les différents points d'analyse suivants qui reprennent les critères d'analyses des offres :

Concernant le critère n°1 : Valeur technique de l'offre :

Sous critère 1 : Respect et optimisation du programme et fonctionnalités du bâtiment

- L'offre de CETIM SA répond bien aux différentes entités fonctionnelles distinctes demandées
- L'offre de CETIM SA est conforme par rapport aux documents du DCE :
- L'offre de CETIM SA respecte les surfaces et de l'organisation du site (écart négligeable de 2%)
- o L'offre de CETIM SA a parfaitement répondu au sous-critère n°1 et obtenue, pour celui-ci, une note de 15 / 15.

Sous critère 2 : Engagement de gestion et de maintenance :

Les enjeux décrits dans le DCE concernant ce critère étaient les suivants :

- L'Emphytéote devra assurer une maîtrise des coûts d'exploitation cohérente avec l'approche technique du projet. Cet exercice intégrera les notions de maintenabilité, de fiabilité et de sécurité dans une optique de pérennité du bâtiment et de sa capacité à répondre à la demande.
- Les moyens nécessaires et utiles seront mis en place afin de préserver le bâtiment et ses équipements dans un état d'usage et de service conforme à leur destination.
- o L'offre de CETIM SA a parfaitement répondu aux attentes du DCE concernant le sous-critère n°2 et obtenue, pour celui-ci, une note de 15 / 15.

Sous critère 3 : Niveau de pénalités accepté :

- o L'offre de CETIM SA a parfaitement répondu aux attentes du DCE concernant le sous-critère n°3 et obtenue, pour celui-ci, une note de 10 / 10.

Sous critère 4 : Qualité environnementale et performances en matière de développement durable.

- La qualité des matériaux mis en œuvre décrits dans la notice technique du Mémoire technique de CETIM SA est conforme à la demande du DCE.
- CETIM montre un souci d'optimisation des consommations énergétiques
- L'intégration environnementale du projet de CETIM est conforme aux prescriptions du DCE.
- CETIM respecte les contraintes environnementales liées au règlement de la ZAC : une attention est portée au nombre de places de stationnement.
- La notice technique décrit une bonne isolation thermique et phonique, un niveau sonore bas, des matériaux résistants
- o L'offre de CETIM SA a répondu en très grande partie aux attentes du DCE concernant le sous-critère n°3 et obtenue, pour celui-ci, une note de 8/ 10.

Sous critère 5: Qualité architecturale du projet

Le projet de CETIM respecte les principes fondamentaux demandés au candidat

- Avoir un aspect convivial,
- Avoir une organisation immédiatement identifiable, permettant un repérage aisé y compris pour les personnes qui ne connaissent pas l'établissement,
- Respecter les contraintes urbaines de la ZAC,
- Répondre aux exigences du programme technique et fonctionnel
- Bâtiment de plain-pied
- o L'offre de CETIM SA a parfaitement répondu aux attentes du DCE concernant le sous-critère n°5 et obtenue, pour celui-ci, une note de 5 / 5.

Sous critère 6 : Qualité de l'organisation du site

- Le délégataire de la Concession relative à l'exploitation du futur casino a souhaité que soit revu le premier plan masse proposé, afin que le casino soit visible depuis le rond point (axe principal de passage), pour accroître son effet d'appel, et contribuer également à optimiser son impact sonore par rapport à l'hôtel.
- o La première proposition de CETIM concernant l'organisation du site a ainsi été notée 2,5/5.
- L'offre de CETIM SA concernant le sous-critère n°6 sera donc revue en phase de mise au point afin d'optimiser l'intégration visuelle des bâtiments, de réduire les nuisances sonores, et de favoriser les circulations douces (arrivant sur zones et à l'intérieur du périmètre).

Dans l'ensemble CETIM a obtenu une note de 55,5/60 pour le critère n°1 : Valeur Technique de l'offre.

Concernant le critère n°2 : Cout Global de l'offre

- L'offre de CETIM SA respecte l'équilibre économique du projet
- Par ailleurs, CETIM SA a consenti un différé de loyer de 2 ans
- CETIM SA a consenti de souscrire un prêt à échéances progressives pour s'aligner sur le loyer perçu par la ville en provenance du concessionnaire SOCOFINANCE SA.
- L'offre de CETIM SA prévoit des partages de gains en cas de refinancement.
- Pour l'évaluation de ce critère la note de 25/25 aurait été attribuée au candidat dont la proposition de Loyers aurait été égale aux recettes immobilières fixes de la ville, soit 4898 k€.
- o CETIM SA, avec sa proposition de loyer de 6653 k€, obtient ainsi la note de 16/25.

Concernant le critère n°3 : Délais de réalisation des ouvrages

- L'offre de CETIM SA respecte le calendrier qui induit une Mise à Disposition au 01/01/2017 pour que le concessionnaire puisse finir ses propres agencements et ouvrir réglementairement au 01/09/2017.
- L'offre de CETIM SA est fondée sur une entrée en vigueur du bail au 01/03/2015 (il conviendra donc de prévoir 1 à 2 mois de décalage).
- Ce point sera à optimiser lors de la mise au point le cas échéant.
- o CETIM SA, avec sa proposition de délais obtient ainsi la note de 9/10.

Concernant le critère n°4 : Part d'exécution du contrat que le candidat s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises et à des artisans

- Le candidat et les prestataires désignés sont des PME.
- Le candidat doit s'engager sur un pourcentage de PME ou artisans en phase d'entretien maintenance lors de la mise au point du contrat.
- o Le fait que le candidat et les prestataires désignés soit des PME permet à CETIM SA d'obtenir la note de 2.5/5.

Une note de synthèse est annexée à la présente délibération.

Au regard de la pondération des différents critères de sélection, le candidat CETIM SA obtient donc un total de 83 points/ 100.

L'offre de CETIM SA apparaît comme conforme aux besoins de la Ville et de nature satisfaisante.

Entendu cet exposé,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 décembre 2013 ;

Vu notamment les articles R. 1311-2 , L. 1414-5, L. 1414-6 et L. 1414-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures et le rapport d'analyse des offres.

Considérant qu'au 20 janvier 2014, date limite de remise des candidatures, une seule candidature a été réceptionnée par la Ville ;

Considérant que le 19 février 2014 la candidature du groupe CETIM a été considérée acceptable ;

Considérant que la limite de réception de l'offre était fixée au 15 octobre 2014 ;

Considérant que l'offre du Groupe CETIM, a été reçue dans les délais ;

Considérant que des demandes de précision de l'offre ont été adressées à CETIM les 20 janvier et 5 février 2015 ;

Considérant que CETIM SA a apporté les compléments nécessaires à l'analyse de son offre par mail et courrier les 9, 10 et 11 février 2015 ;

Considérant la note de synthèse, annexé à la présente délibération.

Sur proposition du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

DECIDE

D'APPROUVER le choix de l'offre de CETIM SA en qualité de titulaire d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention de mise à disposition pour des bâtiments destinés à l'accueil d'un casino et d'activités de loisirs.

D'APPROUVER les principes contenus dans le bail emphytéotique administratif et la convention de mise à disposition pour des bâtiments destinés à l'accueil d'un casino et d'activités de loisirs.

D'AUTORISER Monsieur le Maire de la Commune de Mimizan à signer le bail emphytéotique administratif et la convention de mise à disposition pour des bâtiments destinés à l'accueil d'un casino et d'activités de loisirs et toutes pièces y afférentes.

D'AUTORISER Monsieur le Maire de la Commune de Mimizan à lever, soit l'option n° 1 (réalisation d'un bâtiment de loisir pouvant abriter un bowling,) soit l'option n° 2 (réalisation d'un bâtiment de loisir pouvant abriter un laser-game). »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur DOUSSANG François :

« En regardant l'analyse des candidatures et le projet de délibération à savoir au chapitre 1 les origines, la raison et la préparation de la procédure, tout le monde conçoit qu'il faut qu'il y ait un besoin de modernisation de la commune.

En revanche, tout le monde a vu le respect avec lequel a été considérée la forêt de pins maritimes de la Pinède des Hournails. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas le sujet. »

Monsieur DOUSSANG François :

« J'y viens. Comme cela est marqué dans ce paragraphe, je vous demande de garantir qu'il y aura un très grand volume de pins maritimes pour compenser celui perdu en face.

Nous sommes dans une forêt sans pin, ce serait bien d'en rajouter. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Nous ne pouvons rien garantir parce que nous avons tous en tête que si nous pouvons mettre des pins, nous en mettrons, nous n'avons pas la volonté d'en abattre à chaque fois que nous nous réveillons.

Cela n'est pas prévu mais si nous avons l'opportunité de faire un aménagement paysager, nous le ferons, mais nous ne pouvons pas le garantir. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Cette question revêt un caractère très important pour l'avenir de notre station et pour les finances de la commune.

Vous portez depuis un certain nombre d'années le projet de suppression du casino au cœur de la station de Mimizan Plage et de son implantation à l'entrée. Nous sommes opposés à ce transfert pour des raisons urbanistiques et de fonctionnement de Mimizan Plage à l'année.

Le fonctionnement urbain de Mimizan en sera totalement modifié car par ces multiples opérations à savoir le casino, les structures de loisirs et le Skate Park, vous allez déplacer le centre névralgique de Mimizan Plage. L'ensemble du fonctionnement de la station en sera chamboulé et tous les équilibres qui ont mis des décennies à s'établir en seront totalement déstabilisés. Nous ne pensons pas que vous avez mesuré réellement les conséquences de ce choix, les activités commerciales et de service du centre Plage en paieront un prix important.

Sur le fonctionnement du cœur de Plage à l'année, ce déplacement continuera à le désertifier. Tout le travail de revitalisation et de maintien d'une population résidente permanente afin de faire vivre les services publics et les commerces de proximité qui font l'effort de rester ouverts à l'année est totalement remis en question.

Nous nous demandons sincèrement si vous souhaitez développer l'activité de Mimizan Plage en dehors de la saison touristique. Je vous demande de mesurer la portée de votre décision qui va s'avérer très déstabilisante pour Mimizan Plage.

De nombreuses études urbaines ont démontré l'importance de conserver des activités commerciales et de services au cœur de la ville et que Mimizan Plage n'a pas la taille critique pour se permettre de développer deux ou trois pôles de services et de commerces et inévitablement l'un se développera au détriment de l'autre.

C'est une lourde responsabilité que vous endossez en faisant ce choix, c'est notre devoir de vous alerter.

Sur les finances de la commune, le choix du BEA s'avère dangereux et contradictoire avec les objectifs budgétaires que vous avez affichés.

Dangereux pourquoi ?

Tout d'abord la commune est toujours sous le coup d'un recours contentieux sur la délégation des jeux du casino. Dans l'hypothèse où l'exploitant actuel a gain de cause, vous serez dans l'obligation de relancer une consultation et le bâtiment construit pourrait se retrouver sans occupant compte tenu des délais de la procédure. Malgré cela vous semblez faire comme si ce risque n'existait pas alors qu'il y a des raisons objectives que ce recours aboutisse.

Sur le BEA lui-même, vous ne semblez pas surpris qu'un seul opérateur ait manifesté son intérêt pour cette opération alors que nous sommes dans une période où les chantiers ne sont pas légion.

Il est difficile pour un maître d'ouvrage comme la commune de mener une négociation efficace quand il n'y a pas de concurrence. Nous sommes à la merci de ses propositions. Il est d'autre part surprenant que seul un opérateur immobilier immatriculé à Bruxelles ait répondu à ce BEA de plus de 3 000 000€.

Je ne reviendrais pas sur l'analyse technique de l'offre, je me concentrerais exclusivement sur le volet financier et sur les risques encourus par la commune.

Monsieur le Maire, vous avez toujours affirmé que le passage par un BEA ne coûterait pas un euro au contribuable local. Par conséquent, le loyer que devrait payer l'exploitant du casino devrait nous permettre de payer le loyer à l'emphythéote.

Ce n'est pas le cas. En effet, nous allons régler sur la durée du BEA 6 653 000€ à l'emphythéote et sur la même durée l'exploitant du casino versera à la commune 4 612 000€ soit un coût net pour la commune. Ce n'est donc pas une opération blanche pour la commune, elle est même très déficitaire. Est-ce aux contribuables locaux de porter la construction du casino ?

Doit-on subventionner la construction d'un casino ?

Mais pour démontrer à l'assemblée que la commune n'est pas perdante vous incluez dans l'équilibre de l'opération les produits des jeux du casino qui n'ont strictement rien à voir avec l'opération immobilière.

Car quel se soit le propriétaire du casino il se doit de verser la redevance à la collectivité, ce qui constitue pour elle une recette de fonctionnement calculée sur le produit brut des jeux. Cette recette n'ait en rien liée à la mise en place d'un BEA. Pour parfaire la démonstration, les chiffres liés à la redevance sur les produits des jeux sont évalués sur la durée de l'exploitation à 11 126 000€ soit 556 300€ en moyenne par an alors qu'aujourd'hui ces recettes ne représentent pour la commune que 50 000€. Nous avons donc une analyse économique qui nous est présentée avec des recettes qui sont multipliées par 10 par rapport à la situation actuelle.

Est ce que cela vous semble réaliste compte tenu de la crise importante que subissent l'ensemble des établissements de jeux en France de tabler sur ces prévisions ? Nous tenons à vous rappeler que même lorsque la situation du casino était bonne, les recettes pour la commune n'ont jamais dépassé 200 000€.

Nous pensons vous avoir présenté des arguments qui sont de nature à poser les enjeux qui nous sont proposés et surtout les conséquences urbanistiques, les risques juridiques et financiers encourus par la commune. Il est encore temps de faire un choix différent et nous en appelons à la responsabilité de chacune et chacun de nos collègues. »

Monsieur le Maire :

« Vous trouvez que la prospective financière est un peu optimiste. Je vous signale que si nous avons choisi le nouveau casinotier, c'est parce qu'il a fait la preuve de son efficacité en terme de gestion de casino.

Vous considérez que l'opération doit continuer en centre ville. Jusqu'à preuve du contraire, nous assistons au dépérisement complet de l'activité du casino actuel.

Cela pour différentes raisons notamment parce qu'un casino qui marche se trouve généralement en entrée de ville avec des capacités de parking qui n'existent pas là où le casino actuel est placé.

Pour nous, le problème du lieu ne se pose pas.

Pourquoi finançons-nous ce casino ?

Les casinotiers n'investissent pas dans les murs. Nous considérons que l'activité du casino est quelque chose d'important et de moteur pour l'attractivité de la ville donc nous n'avons pas le choix que de dire, nous investissons dans les murs sous la forme d'un BEA. C'est donc un investisseur qui nous facturera des loyers et nous facturerons des loyers à l'utilisateur à savoir le casinotier.

Vous avez raison de dire qu'entre les deux loyers, il y a une différence. Dans notre opération, nous regardons la globalité de l'opération et effectivement pour nous les chiffres disent que sur 20 ans, nous avons un excédent de 6 000 000€ à savoir 300 000€ d'excédent par an.

Au bout de 20 ans, les murs reviennent à la commune. L'emplacement actuel du casino n'est pas viable. Il y a quelques années, nous recevions environ 200 000€ par an de produits des jeux, aujourd'hui nous sommes à 0 et cela depuis 2 ou 3 ans.

D'ailleurs, nous avons aidé et cela vous a un peu chagriné, vous avez dit que nous donnions des aides aux négriers. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« N'essayez pas de vous souvenir de choses que je n'ai pas dites car le jour où il a fallu passer à 0%, nous avons tous voté. »

Monsieur le Maire :

« Je me souviens qu'à une certaine époque, vous avez traité les casinotiers de négriers. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Répondez aux questions que l'on vous pose, la clarté du débat en sera meilleure. »

Monsieur le Maire :

« Nous avons un recours qui est suspensif. Dans le BEA, il y a un différé de 2 ans pour payer des loyers.

Nous pensons que ce recours va se régler, il n'est pas suspensif et nous avons des bonnes raisons de penser que ce recours va se négocier. Il s'agit d'une impression.

Nous pouvons discuter des chiffres en disant qu'ils sont très optimistes. Pour que cela ne coûte rien à la collectivité, il faudrait que les chiffres de recettes estimés par le casinotier soient inférieurs de 45%. Nous considérons que dans tous les cas cette opération nous paraît raisonnable en terme financier. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Les choses n'ont peut être pas été bien comprises. Lorsque nous faisons un BEA, la règle élémentaire est que les loyers que nous aurions dû tirer du casinotier paient le loyer que nous payons à l'emphytéote. Je reprends les chiffres du document, je m'invente rien, aujourd'hui si nous appliquons cette règle, nous avons 2 600 000€ de la poche des contribuables locaux.

Dans l'étude économique que vous nous présentez, le pari qui est fait est que les recettes du casinotier soient effectives et c'est en ce sens que je vous ai dit que les prévisions qui nous sont présentées. Pour arriver aux chiffres dont vous parlez à savoir les 6 000 000€ d'excédent pour la collectivité, il faudrait que les recettes versées à la commune soient 10 fois ce qu'elles sont versées aujourd'hui.

Sincèrement, quelque soit le positionnement du casino, je ne pense pas que ces recettes soient réalistes.

Même si vous diminuez de 45% cela veut dire que les recettes qui seraient versées à la collectivité serait de 300 000€ alors que lorsque le casino fonctionnait très bien, les recettes maximum pour la collectivité étaient de 200 000€.

Vous voyez bien le risque encouru. J'évoque cela afin que chacun prenne conscience du risque que nous faisons courir au budget de la collectivité pour une activité dont qui ne doit pas être, je pense, portée par une collectivité publique.

C'est pour cela que j'en appelle à la responsabilité de chacun pour que tout le monde en prenne conscience. La décision de ce soir nous engage pour 20 ans et engage de façon très importante les finances de la commune.

Si un clash a lieu, il ne faudra pas nous expliquer que personne n'a été prévenu. Que tout le monde se regarde bien en face. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Le casino dont nous parlons, qui prendra le relais du casino actuel, est totalement différent dans le concept. Nous parlons d'un nouveau concept.

Si je peux faire une comparaison dans une autre activité, nous avons connu il y a une dizaine d'années, les cinémas en centre ville, maintenant nous avons un regroupement avec plusieurs salles avec des activités autour.

A l'échelle des plans, vous avez pu voir que nous ne sommes pas non plus dans les mêmes dimensions et non plus dans les mêmes centaines de millions d'euros en terme de recettes et de ce fait il ne faut pas comparer les mêmes activités.

Nous avons également conscience qu'il faut évoluer dans des activités sans quoi nous avons pris conscience nous n'aurions pas eu une activité de casino qui étaient pérenne à Mimizan.

Le concept du casino tel que nous l'aurons ici prochainement existe sur Gujan Mestras. »

Madame OLHASQUE Annabel :

« Je ne pense pas que nous pouvons comparer la population mimizannaise avec celle de Gujan Mestras ou Arcachon. Il s'agit d'un monde d'écart avec Mimizan.

Je vois bien que nous essayons de faire de Mimizan une ville attractive mais la clientèle n'est pas là. Je ne suis pas sûre que si nous mettons 100 machines à sous supplémentaires, cela va faire venir 100 personnes en plus.

C'est un risque, à l'heure actuelle. Je pense que ce projet est dangereux.

Je suppose que nous aurions pu en parler en commission urbanisme mais je ne trouve pas cela très beau au niveau architectural. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Sans vraiment rebondir sur ce que vient de dire Annabel Olhasque, au niveau de l'urbanisation, nous avons un espace très occupé avec quelque chose qui ressemble plus à une croix de Lorraine qu'à une maison landaise.

Je n'ai rien contre les croix de Lorraine mais elles ne sont peut être pas à leur place.

Sur les implantations, nous voyons également que nous avons un hôtel en option, cela me surprend d'autant plus que nous définissons des surfaces et des places de stationnement ainsi qu'une volumétrie, cela n'est pas apporté dans le document.

Nous voyons cela dans l'implantation. »

Monsieur le Maire :

« Il s'agit d'une option. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Donc cette option ne correspond pas forcément. »

Monsieur le Maire :

« Elle n'a rien à voir. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Donc ce sera forcément quelqu'un d'autre qui viendra bâtir. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Nous ne savons pas. »

Monsieur DOUSSANG François :

« J'ai également d'autres remarques car j'ai été absent pendant 6 mois. Dans l'offre de la CETIM SA qui a parfaitement répondu aux attentes du DCE et qui obtient une note de 5 sur 5, nous sommes bien d'accord, il n'y aura pas d'augmentation d'honoraires, nous sommes vraiment sur un prix ferme et définitif ? »

Monsieur le Maire :

« Il y a un dialogue compétitif qui est en cours. Le prix est ferme et définitif. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Juste une petite remarque. Nous voyons que l'entreprise CETIM paraît excellente sur sa notation. J'ai quand même un petit doute, il y a une ligne qui est restée dans le sous critère 4 qui appartient aussi au sous critère 3.

Dans le sous critère 3 : « l'offre de la CETIM SA a parfaitement répondu aux attentes du DCE concernant le sous critère 3 et obtenu pour celui-ci une note de 10 sur 10. »

En bas, nous avons : l'offre de la CETIM SA a parfaitement répondu en très grande partie aux attentes du DCE concernant le sous critère 3 et obtenu pour celui-ci une note de 8 sur 10. »

Je me demande qu'elle est la commission d'ouverture des plis qui a laissé ce document, je souhaiterais juste connaître le jury de cette commission. »

Le Directeur Général des Services :

« Nous n'avons pas de commission d'ouverture des plis pour un BEA. C'est un rapport d'analyse de notre AMO, peut être que cette dernière a fait une erreur de forme lors de la rédaction de ce rapport. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Le marché n'est donc pas caduque ? »

Le Directeur Général des Services :

« Pas du tout. »

Le conseil municipal par 17 voix POUR, et 10 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque, Mme Dulhoste, M. Videau, M. Doussang), 2 ABSTENTIONS (M. Corbeaux, Mme Jeangilles) accepte la proposition du rapporteur.

17- PROGRAMME DES COUPES DE BOIS 2015

Rapporteur : Monsieur CASSAGNE Guy

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

Vous trouverez ci-après le programme des coupes de bois 2015 pour la forêt communale.

La surface totale concernée pour l'éclaircie est de 40,10ha et pour la coupe rase de 14,58ha.

Il vous est demandé de délibérer afin d'accepter le programme des coupes de bois 2015 pour la forêt communale.

Coupe rase :

Parcelle	Surface
LIEU DIT PYRAMIDE	
N° 52	9ha78
LIEU DIT TIRELAGUE	
N° 55 p	4ha80
LIEU DIT DUNES DE LA VIEILLE EGLISE	
N° 102, 103	13ha00

Eclaircie :

Parcelle	Surface
LIEU DIT CEYROLLES	
N° 59, 60, 61, 62	25ha80
PARCOURS DE SANTE LIEU DIT TROUNQUES SUD	
N° 21	14ha30

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

18- GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL » PAR LE CENTRE DE GESTION DES LANDES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

La ville de Mimizan, à l'issue d'une mise en concurrence, a traité un contrat d'assurance « risques statutaires du personnel communal » le 02 décembre 2014 avec « CNP Assurances » et son mandataire « SOFCAP » pour une durée de cinq années (01.01.2015 au 31.12.2019) dans le cadre du marché public de services « lot n°9 ».

En application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les communes peuvent confier au Centre de Gestion auprès duquel elles sont affiliées la gestion courante de ce contrat d'assurance.

Il sera donc proposé :

- De demander au Centre de Gestion de la fonction publique des Landes d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec CNP Assurance et son mandataire SOFCAP pour la couverture des risques statutaires du personnel (lot n°9 du marché public de services - police d'assurances),
- De verser au Centre de Gestion de la fonction publique des Landes une somme forfaitaire annuelle de 6% correspondant à une fraction de la prime annuelle versée à l'assureur qui n'appellera plus que les 94% restant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la fonction publique des Landes

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

19- CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

Le dispositif des emplois d'avenir créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 vise à faciliter l'insertion des jeunes âgés de moins de 25 ans sans emploi peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Certains agents municipaux sont concernés par un départ en retraite d'ici 2 à 3 ans.

Il existe donc des besoins en matière de transfert de savoir faire et de compétences afin d'assurer la continuité du service public.

Le dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement des collectivités en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation...).

Il existe donc une opportunité pour la collectivité de créer des postes évolutifs pour une durée de 3 ans, durée pendant laquelle les jeunes recrutés pourront se former et développer des compétences qui leur permettront non seulement de remplacer les agents faisant valoir leur droit à la retraite mais aussi de faire évoluer les dits postes en fonction des évolutions technologiques et environnementales et du développement du service public.

Ainsi au service environnement, il est proposé de créer un emploi d'avenir d'agent d'entretien polyvalent. Le jeune recruté devra à terme, intégrer l'équipe qui œuvre à la création et à l'entretien des espaces verts et naturels et bénéficiera d'une formation ad hoc pour ce faire.

Dans un deuxième temps d'autres formations plus spécialisées sont envisagées afin qu'il effectue des tâches supplémentaires, à savoir, la gestion des circuits d'arrosage, une pratique respectueuse du développement durable des massifs floraux sur toute la ville et le développement de la promotion de la promenade fleurie.

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

20- CREATION DE QUATRE EMPLOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CONTRATS UNIQUES SOUS FORME DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : Monsieur BADET Gilbert, Monsieur le Maire, Monsieur DOUSSANG François, Madame DELEST Marie-France, Monsieur CASSAGNE Guy, Monsieur FORTINON Xavier

Vote : 19 POUR, 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) et 3 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, M. Videau, M. Doussang)

Le rapporteur expose ce qui suit :

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a refondu le dispositif des contrats uniques d'insertion qui vise à faciliter le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Actuellement, il existe des besoins à court terme dans la collectivité qui ne peuvent être pourvus statutairement, notamment dans le service maintenance et police municipale. Les candidatures de plusieurs personnes éligibles au dispositif C.A.E. sont en adéquation avec les besoins des services.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de Pôle Emploi liée à l'engagement des collectivités en matière d'accompagnement de la personne recrutée.

Par conséquent, il existe ainsi une opportunité pour la collectivité de créer les emplois suivant :

- 2 emplois d'agent polyvalent - exploitation de la voie publique au service maintenance (35h)

- 2 emplois d'agent de surveillance de la voie publique au service police municipale (20h)

Il est proposé de créer ces emplois pour une durée de 6 mois (renouvelables dans la limite de 2 ans) et rémunérés au SMIC.

Les CAE que nous embauchons vont remplacer 4 emplois saisonniers, ce n'est pas au dépend d'emplois stables. Cela fait faire des économies à la ville.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur BADET Gilbert :

« Le 17 décembre 2014, nous avons créé 15 CAE ; le 12 février 2015, nous en avons créé un de plus et aujourd'hui, nous en créons 4 supplémentaire dont 2 à 20h.

Je vais revenir sur les 20h car lorsque nous créons des emplois à mi temps, nous pouvons leur faire faire des heures supplémentaires cependant avec les CAE cela n'est pas possible.

Cela signifie qu'ils vont travailler pendant 6 mois à 600€ par mois. Vous avez indiqué qu'il ne s'agit pas d'emplois précaires mais ce sont effectivement des emplois précaires. Peut-on vivre avec 600€ par mois ? »

Monsieur le Maire :

« Cela permet à des jeunes d'entrer dans le monde du travail. Il faut peut être accepter comme vous le dites des emplois précaires.

Je vous signale que c'est encouragé par l'Etat. »

Monsieur BADET Gilbert :

« Concernant les CAE pour la Police Municipale à 20h pourquoi dans ces cas là, ne pas en créer un seul à 35h ? »

Monsieur le Maire :

« Il y a tout de même des économies pour la collectivité. Je vais vous faire un petit récapitulatif du dispositif CAE qui a été mis en place.

Il s'agit d'un dispositif de bonne gestion. Ce dispositif vise essentiellement à substituer des postes saisonniers par des emplois aidés. A ce jour sur 17 postes créés, il reste 4 ou 5 à pourvoir.

Une bourse interne de l'emploi a été mise en place afin de permettre des mutations internes

Il s'agit d'une gestion humaine plus efficace avec plus de personnels présents plus longtemps et non simplement sur juillet / août.

Des aides de l'Etat permettent de faire des économies sur les charges de personnels à savoir 160 000€ sur l'exercice 2015.

Nous avons pérennisé deux contractuels à temps plein par titularisation. La commune a un rôle important en matière d'emploi. Les départs à la retraite sont remplacés par des emplois d'avenir avec un véritable plan de formation à la clé.

Les CAE permettent une gestion plus efficace des services avec plus de personnel.

Cependant, des postes sont tout de même pourvus en externe par des emplois classiques et non aidés. Nous sommes en cours de recrutement d'un chef d'équipe bâtiment.

La collectivité de Mimizan joue un rôle important dans la mise en œuvre du dispositif des emplois aidés. Un courrier récent du Préfet incite les Maires à aller dans ce sens.

Pour la Police Municipale, nous avons 2 CAE en remplacement de 2 saisonniers, cela représente une économie sur l'année de 10 500€.

Pour l'environnement, un départ à la retraite Monsieur Peyrelongue sera remplacé par un emploi d'avenir qui va être formé durant 3 ans avant d'être stagiairisé si tout se passe correctement. Cela représente une économie sur l'année de 23 175€.

L'économie totale sur le BP 2015 s'élève à 160 000€, que nous n'aurons pas à sortir de notre poche. »

Monsieur DOUSSANG François :

« Je crois que Gilbert Badet voulait simplement prévenir que nous privilégions la prime au pouvoir d'achat. »

Monsieur le Maire :

« Nous privilégions l'insertion de jeunes dans le monde du travail. Il est vrai que les conditions financières sont ce qu'elles sont. »

Madame DELEST Marie-France :

« Vous supprimez des emplois saisonniers. Or ? il faut savoir que jusqu'à maintenant ces emplois saisonniers étaient pourvus par des étudiants. La plupart du temps, nous en prenions un sur un mois et un autre pour le mois suivant. Cela permettait à beaucoup d'étudiants de pouvoir avoir un financement. De ce fait, c'est toute une partie de la jeunesse que vous abandonnez.

J'ai plus l'impression qu'il s'agit d'économies financières que vous recherchez plutôt qu'une véritable gestion des ressources humaines et je le regrette. »

Monsieur le Maire :

« Nous pouvons mieux lisser l'organisation du travail si cela est fait sur l'année que sur 2 mois. Effectivement, nous avons environ 150 emplois saisonniers et nous en aurons environ 40 de moins.

Il n'y a pas que la mairie qui offre des emplois. Nous répondons à une demande d'insertion des jeunes dans le travail.»

Monsieur CASSAGNE Guy :

« Avez-vous interrogé ces jeunes à qui nous allons trouver un emploi qui sera limité au niveau salaire.

Savez-vous vraiment ce que pense ces jeunes ?

Je connais 2 jeunes qui vont être embauché à la Police Municipale et je peux vous dire qu'ils sont ravis. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Je ne voudrais pas que nous ayons un faux débat entre nous. Je pense que nous avons tout mélangé. Nous sommes tout à fait favorables à la politique de recrutement des contrats d'avenir qui eux concernent les jeunes de moins de 25 ans qui n'ont aucune formation scolaire. Nous sommes tout à fait d'accord sur cela, surtout qu'il s'agit d'emplois à 35h.

Comme vous l'avez expliqué, lorsque nous faisons une gestion prévisionnelle de l'emploi et des carrières, nous anticipons l'emploi d'un contrat d'avenir. Ainsi, lorsque nous savons qu'un agent va partir à la retraite, nous bénéficions du financement qui permet de former cette personne afin qu'elle soit opérationnelle.

Nous sommes favorables à cela et c'est pourquoi nous votons à chaque fois les créations des emplois d'avenir.

Vous parlez toujours de recruter des jeunes cependant la cible des contrats d'accompagnement à l'emploi n'est pas les jeunes, ce sont les demandeurs d'emplois quelque soit leur âge.

Je pense que dans les 20 recrutements réalisés, cela ne concerne pas exclusivement des jeunes.

Ce que nous voulons mettre en avant, c'est qu'aujourd'hui cela représente un volant d'emplois dans la collectivité de 15%. C'est le statut du CAE que vous ne pourrez pas renouveler. Il faudra donc recruter de nouvelles personnes et par conséquent les reformer.

Je pense qu'il faut que vous soyez vigilants par rapport à l'organisation et l'équilibre du fonctionnement de la collectivité.

Il ne faudrait pas que tout le monde comprenne à l'envers. L'Etat apporte un financement sur les contrats qui ont une durée de 20h, c'est à dire que nous pouvons avoir un financement qui peut aller jusqu'à 85% pour un 20h.
Lorsque nous avons un contrat à 35h, les 15h sont à plein pour la collectivité. Il faut aussi relativiser l'économie qui est faite.

Je souhaitais apporter ces précisions. »

Le conseil municipal par 19 voix POUR, 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) et 3 ABSTENTIONS (Mme Dulhoste, M. Videau, M. Doussang) accepte la proposition.

21- CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2015

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur le Maire

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Comme chaque année, il est proposé les créations de postes pour la saison 2015.

Cette année, comme en 2014, les besoins ont été évalués dans un souci de recherche d'économies en se fixant pour objectif de ne pas dépasser les montants réellement dépensés en 2014. Les chefs de service ont réfléchi à des possibilités de remplacer des emplois saisonniers recrutés sur un ou deux mois par des CAE sur 6 mois avec des temps de travail modulés en fonction de l'activité.

Suite à l'augmentation des indices de rémunération de la catégorie C (l'indice majoré de rémunération minimum est passé de 316 à 321) et à celle de certaines cotisations, il n'était pas possible de construire un budget à effectif constant.

Cinq services ont recherché des mesures d'économie en réduisant la durée des contrats ou la quotité de travail mais aussi le nombre de postes, notamment au service enfance (pas de recrutement pendant les petites vacances), police municipale pour les agents de surveillance de la voie publique (suppression de 2 postes), cuisine (suppression d'un poste), environnement (suppression d'un poste sur 1,5 mois) et maintenance (5 postes en moins et réduction de la durée des contrats).

Enfin, le dispositif PAJECOT ne sera pas reconduit en 2015, ce qui supprime 4 postes.

Trois services ont présenté un budget prévisionnel à effectif constant. Il s'agit du service espace jeune, golf et des MNS.

Grâce aux efforts consentis par les chefs de service, le budget prévisionnel est inférieur au réalisé 2014 (490 891€).

Le budget prévisionnel du coût salarial des saisonniers (rémunérations brutes + charges patronales) est estimé à 362 567 €. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur RINGEVAL Alain :

« Outre le fait que vous diminuez le nombre d'emplois saisonniers pour l'été 2015 au détriment de nos jeunes étudiants qui en étaient les principaux bénéficiaires, nous déplorons la disparition annoncée du plan d'accueil des jeunes dans les communes touristiques à savoir le PAJECOT. »

Monsieur le Maire :

« Il n'est pas supprimé. »

Monsieur RINGEVAL Alain :

« Ce PAJECOT a été mis en place en 2001 et validé par la Préfecture afin de permettre une meilleure prise en compte de l'accueil des jeunes sur leur lieu de vacances.

Le PAJECOT favorisait la prévention et la médiation auprès de cette population jeune durant la période estivale par l'intervention de médiateurs de rue et de nombreuses animations en sa direction afin de contenir d'éventuels comportements associaux.

Il intervenait efficacement lors des fêtes locales propices aux débordements. Il était également prévu qu'il intervienne toute l'année dans le cadre du projet éducatif de territoire, à savoir le PEDT, mis en place par vos soins.

D'autre part, il bénéficiait d'une participation financière de la part de l'Etat de près de 20 000€ à l'origine.

Qu'est ce qui justifie cela ? Qui va désormais assurer cette mission importante auprès des jeunes ? »

Monsieur le Maire :

« Le dispositif PAJECOT est reconduit mais avec des ressources internes. »

Monsieur RINGEVAL Alain :

« Ce n'est pas ce que nous avons dans notre rapport donc expliquez-nous. »

Monsieur le Maire :

« C'est certainement mal expliqué. Je vous confirme que le PAJECOT continue mais avec des ressources internes. »

Monsieur RINGEVAL Alain :

« Quel rôle va-t-il jouer ? »

Monsieur le Maire :

« Il aura le même rôle. »

Monsieur RINGEVAL Alain :

« Nous jugerons. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

22- REGIME INDEMNITAIRE - CREATION INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS (IFCE)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués au-delà des heures normales de services, à l'occasion des consultations électorales, est assurée en Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents attributaires de la prime de fonction et de résultats.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- D'instituer cette indemnité selon les modalités fixées par le décret du 14 janvier 2002 pour les agents relevant de la filière administrative et plus précisément du grade d'attaché territorial.
- Le montant de référence pour le calcul est celui de l'IFTS de 2^{ième} catégorie. Le montant maximum de cette indemnité ne pourra excéder le quart du montant de l'IFTS annuel maximal, le Maire restant seul décisionnaire pour les attributions individuelles, en fonction du travail effectué lors des consultations électorales. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

23- DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES ET RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur BANQUET Max

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

« L'article L2121-29 du CGCT confère au Conseil Municipal la faculté de régler les affaires de la commune et, en l'occurrence, de délibérer sur la dénomination des rues, places et édifices publics. Le décret D1112 du 19 décembre 1994 article 1^{er}, confère le devoir aux communes de notifier au centre des impôts fonciers la liste alphabétique des voies publiques et privées ainsi que les modifications portées.

Le 11 mars 2015, des travaux ont été effectués par le groupe de travail constitué et composé d'élus de la majorité et de l'opposition, de personnes issues de la société civile et de techniciens territoriaux.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour dénommer les rues, places et édifices, délibération venant valider le travail produit par le groupe de travail.

Il est demandé de délibérer afin de dénommer les rues suivantes :

ZAC DES HOURNAIS :

- RUE DES CARBONNIERS

Cette rue n'est pas encore réalisée, elle est juste tracée. Il s'agit de la rue qui écorne l'angle de la route du CEL et du Boulevard de l'Atlantique.

Elle s'appellera rue des Carbonniers à cause de la carbonisation, c'était en harmonie avec le site.

Pour ceux qui seraient étonnés de voir carbonniers écrit avec un « n » contrairement avec charbonniers qui s'écrit avec deux « n », carbonniers n'en prend qu'un.

Nouvelles dénominations au bourg :

- IMPASSE JEAN-RENÉ DARET

Cette impasse vient d'être faite et qui désert la nouvelle salle paroissiale. Pourquoi Jean-René Daret ?

Nous avons très bien connu le papi Daret qui s'occupait énormément de l'ancien site et de la maison paroissiale, il y passait la moitié de sa vie et je trouve que c'était lui rendre un petit hommage d'appeler cette impasse de son nom. Tous les membres de sa famille étaient ravis.

- CHEMIN DES ROSEAUX

Il s'agit d'un espace qui donne accès à des terrains constructibles qui ont fait l'objet de permis de construire et qui appartiennent à Carole Bordes, ils se situent le long du chemin Notre Dame, le long de la route de Galand.

Pour le moment le chemin n'existe pas trop, il s'agit d'un espace. Lors du dépôt des permis de construire, nous lui avons demandé de réaliser un vrai chemin avec un sol stabilisé.

Nous avons décidé de l'appeler chemin des Roseaux car comme nous le roseau plie mais ne rompt pas. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

24- SERVICE JEUNESSE - REGLEMENT INTERIEUR - ESPACE JEUNES

Rapporteur : Madame DEZEMERY Isabelle

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose ce qui suit :

« Le 04 septembre 2000, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir un Espace Jeunes et d'adopter le règlement intérieur.

Il est proposé de le modifier comme indiqué dans le document ci-joint.

Les modifications par rapport à 2000 portent sur la composition de la structure et sur la clause concernant «le cas particulier des séjours et des stages : il sera demandé des arrhes au moment de l'inscription au séjour »

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement intérieur de l'Espace Jeunes tel que proposé en annexe du présent rapport,
- de laisser à Monsieur le Maire la possibilité de modifier si nécessaire ce règlement. »

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.

La séance est levée à 22h10